

monuments



objets



Montpellier

L'hôtel de Grave.

Du palais épiscopal
aux Affaires culturelles

Histoire patrimoniale et institutionnelle

monuments historiques et objets d'art d'Occitanie
DIRECTION RÉGIONALE DES AFFAIRES CULTURELLES

Sommaire

12	Du palais épiscopal à l'hôtel des d'Espous - (JLV)
14	Le palais épiscopal
22	L'hôtel classique
36	Le temps des d'Espous
44	De la demeure privée à l'usage public Décor, mobiliers historiques et aménagement - (HP)
46	L'acquisition de l'hôtel de Grave par l'État
52	Le mobilier et l'ornement de l'hôtel de Grave
60	Le plan d'aménagement pour l'installation de la DRAC
72	L'installation à l'hôtel de Grave du ministère de la Culture en région - (HP)
84	Notes
86	Bibliographie



Auteurs

Hélène Palouzié

Jean-Louis Vayssettes

Couverture :

Le jardin de l'hôtel de Grave, siège de la DRAC Occitanie,
5 rue Salle-l'Évêque, Montpellier.

Page précédente :

Hôtel de Grave, escalier à quatre noyaux et voûte
du rez-de-chaussée, 17^e siècle.

Pages suivantes :

Hall de l'hôtel de Grave en 1970.

Montpellier
L'hôtel de Grave.
Du palais épiscopal
aux Affaires culturelles
Histoire patrimoniale et institutionnelle







Préface

L'hôtel de Grave est situé 5 rue Salle-l'Évêque à Montpellier à l'emplacement de l'ancienne résidence des évêques de Maguelone. L'appel à deux architectes de renom, Simon Levesville (vers 1600-1645) puis Charles-Augustin Daviler (1653-1701) permit à Jean de Sartre, conseiller à la Cour des comptes, aides et finances, à partir de 1633, puis à Louis de Vignes dès 1696, d'édifier l'une des plus belles demeures montpelliéraines qui porte désormais le nom de l'un des anciens propriétaires.

Cet hôtel, dont l'histoire monumentale est retracée dans cet ouvrage par Jean-Louis Vayssettes, fut acquis par l'État le 4 juin 1971 pour regrouper les services régionaux du ministère des Affaires culturelles éparpillés aux quatre coins de la ville. Hélène Palouzié évoque l'histoire de cette acquisition, les aménagements intérieurs, décor et mobilier, et leur transformation rendue nécessaire pour répondre aux nouvelles fonctionnalités.

L'installation à l'hôtel de Grave du ministère des Affaires culturelles en région correspond au vœu d'André Malraux qui, peu de temps après la création du ministère des Affaires culturelles en 1959, avait voulu que le ministre ait un relais auprès des préfets de chaque région, les correspondants permanents, ceux qui deviendront peu après les directeurs régionaux des affaires culturelles, les DRAC, terme désignant aussi bien l'institution que son directeur. Il a encouragé ces derniers à s'installer dans des lieux appropriés, chargés d'histoire de notre patrimoine : l'hôtel de Grave était un lieu de prédilection dont le choix a prévalu sur une cité administrative.

L'implantation des services déconcentrés de la Culture fut une entreprise de longue haleine et n'aboutit réellement qu'à la fin des années 1980 avec la « décennie Lang ». Au terme d'un processus qui a duré près de trente ans, le responsable que Malraux appelait de ses vœux s'est imposé comme une figure de la politique culturelle en région. Françoise Giroud, alors



Vue actuelle du 5 rue Salle-l'Évêque.

La terrasse sur jardin de l'hôtel de Grave.



secrétaire d'État à la Culture, instaurait le 3 février 1977 dans chaque région les directions régionales des affaires culturelles pour mettre en œuvre la politique culturelle du Gouvernement.

En Languedoc-Roussillon, en 1977, le premier directeur régional, nommé par le ministre, a été André Gally, qui œuvra pour l'acquisition simultanée par l'État des hôtels de la famille d'Espous, l'hôtel de Grave et l'hôtel de la Villarmois en 1971. Compte tenu de la forte croissance des effectifs à partir des années 1990, la DRAC s'est agrandie des deux autres hôtels voisins ayant aussi appartenu à la famille d'Espous, par l'achat de l'hôtel de Noailles le 16 mars 1995 et de l'hôtel d'Assas le 17 octobre 2001, dont elle se séparera dix ans plus tard. Huit directeurs se sont succédé jusqu'en 2016, année de la fusion des régions : André Gally, François de Banes Gardonne, Jacques Imbert, Jean-Claude Groussard, Michel Fontès, Marion Julien, Didier Deschamps, Alain Daguerre de Hureaux.

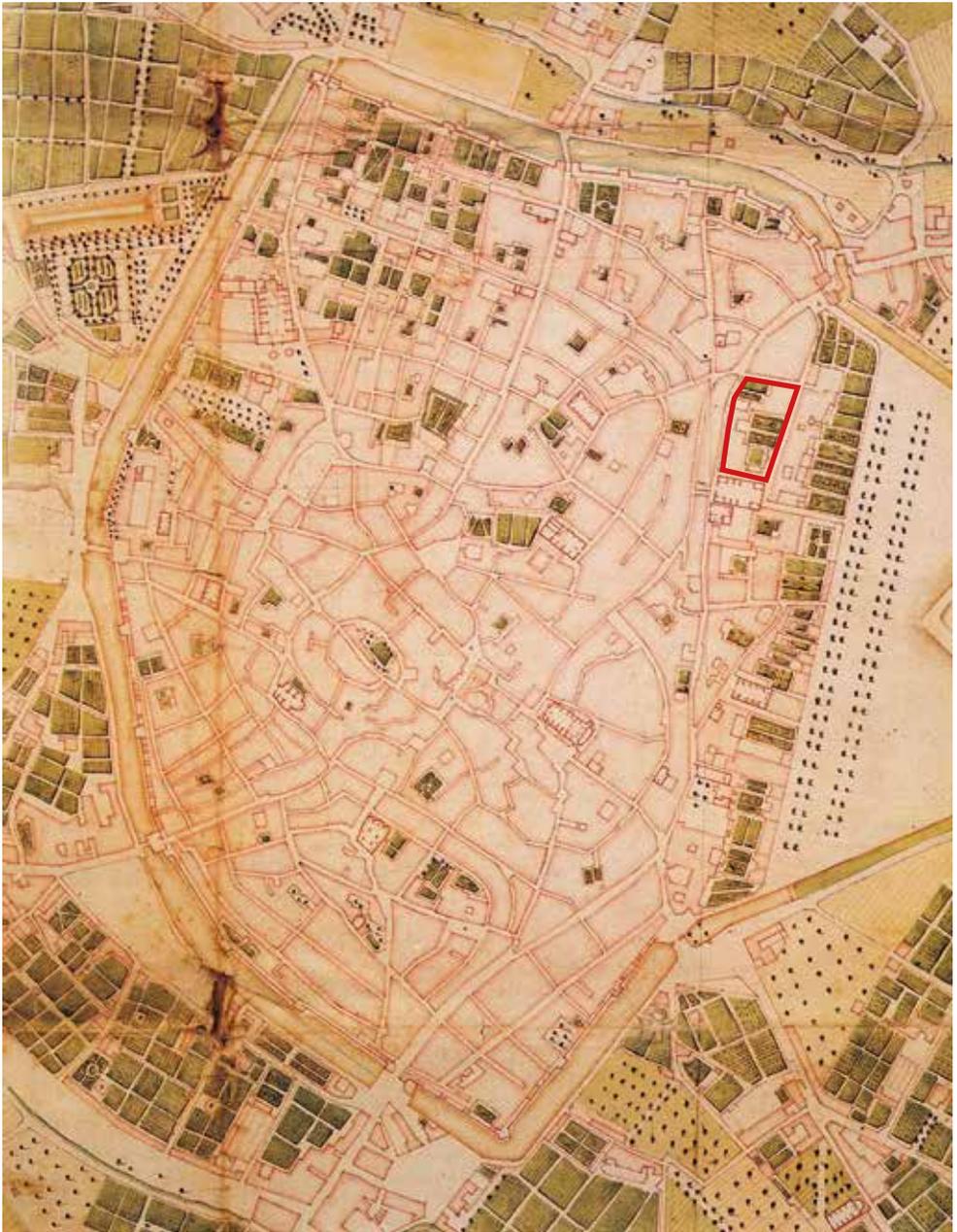
Animé au quotidien par la passion du personnel du ministère de la Culture, l'hôtel de Grave, comme les autres hôtels qui composent actuellement la DRAC, est la mémoire d'une histoire patrimoniale et institutionnelle, écrite par deux passionnés qui ont choisi de consacrer leur carrière à la DRAC. Au regard de l'émotion patrimoniale que ce lieu procure à tous les visiteurs et pour faciliter sa conservation, l'hôtel de Grave, comme l'hôtel de la Villarmois, a été inscrit en totalité au titre des Monuments historiques le 21 novembre 2012, avec ses pavillons d'entrée et sa cour d'honneur.

Michel Roussel
Directeur régional des affaires culturelles d'Occitanie

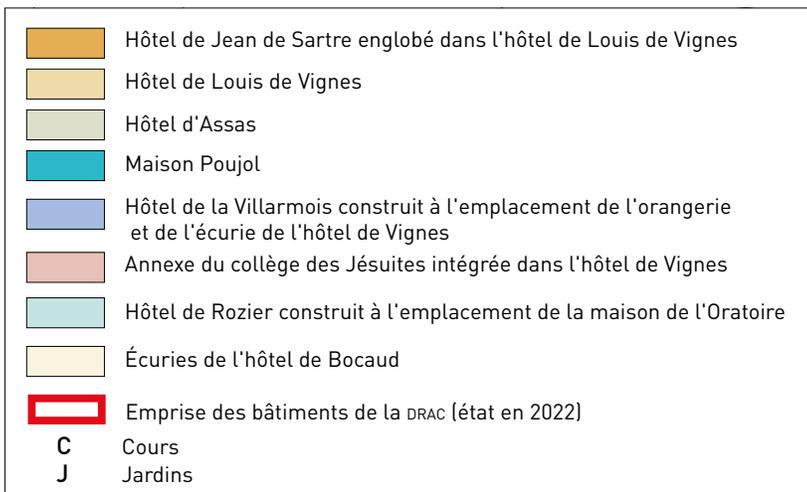


André Gally, premier DRAC du Languedoc-Roussillon, dénommé alors correspondant permanent du comité architectural des Affaires culturelles.

Le jardin de l'hôtel de Grave.



L'Écusson ou centre historique de Montpellier, ceint par la Commune clôturée. Île de la Salle-l'Évêque, vers 1731, extrait de Fabre, Lochard, 1992, p. 229, fig. 130. © Montpellier, Musée Languedocien.

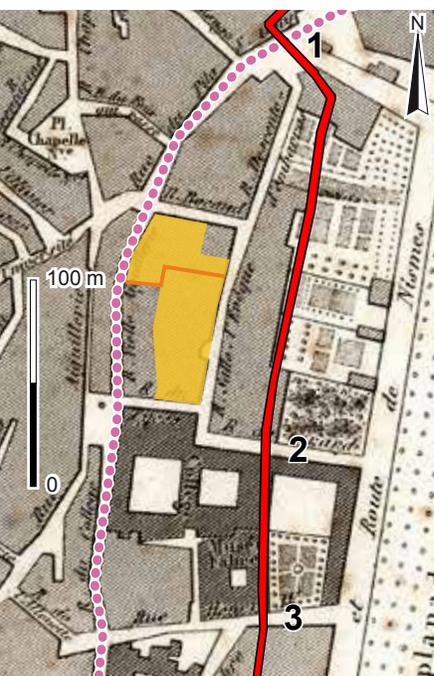




Du palais épiscopal
à l'hôtel des d'Espous



Le palais épiscopal



Plan de situation de la maison de l'évêque (en jaune), à la limite des deux seigneuries (en pointillés). Le trait rouge figure le tracé de la commune clôture englobant une partie du domaine de l'évêque.

- 1 - Porte du Pila Saint-Gely
- 2 - Porte de l'Évêque
- 3 - Porte de Montpelliéret

Pages précédentes :

Façade principale de l'hôtel de Grave, siège de la DRAC Occitanie.

Le nom de la rue Salle-l'Évêque rappelle la présence de la résidence des évêques de Maguelone sur un terrain qu'occupe aujourd'hui la direction régionale des affaires culturelles. On ne sait pas précisément quand la demeure épiscopale fut édifée. Selon Pierre Gariel, Ricuin II (évêque de Maguelone de 960 à 989) l'aurait fait bâtir dès l'inféodation de Montpellier au premier Guilhem, c'est-à-dire peu après 985. Gariel explique ensuite qu'Arnaud (évêque de 1030 à 1060) l'« augmenta, & polit en mesme temps que son palais de Villeneuve¹ ». Cela relève de la légende que Charles d'Aigrefeuille reprend encore à son compte au 18^e siècle².

Il est certain qu'au 12^e siècle l'évêque de Maguelone possède une maison auprès de Montpellier. Julien Rouquette a établi que Jean de Montlaur (évêque de 1160 à 1190) est le premier dont la résidence y est attestée et il en attribue la construction à son prédécesseur Raymond Gaucelm (évêque de 1129 à 1159)³. Dans cette maison un accord est passé en octobre 1161 entre Jean de Montlaur et Raymond de Pignan : « *apud Montempessulanum in domo episcopi*⁴ ». La maison de l'évêque est à nouveau citée dans un acte de février 1164 (n.s.)⁵. L'emploi du mot « *sala* » désignant la demeure apparaît seulement en octobre 1180 et le mot « *aula* » le 6 février 1201 (n.s.)⁶. Enfin, vers 1218, une importante rénovation a lieu puisque la salle est dite neuve, selon un acte enregistré « *in aula nova predicti domini Magalonensis*⁷ ».

Une position stratégique et son emprise

Le choix de la position du palais s'avère stratégique pour le contrôle d'un territoire au contact du domaine des Guilhem, seigneurs de Montpellier. Le palais est implanté au sommet de la colline dominant le chemin de pèlerinage pour Saint-Jacques à son arrivée depuis Saint-Gilles. Ce chemin, qui marque la frontière entre les deux territoires, grimpe au creux d'un vallon. Quand au 13^e siècle, une partie du domaine épiscopal (Montpelliéret) est englobée dans une nouvelle enceinte



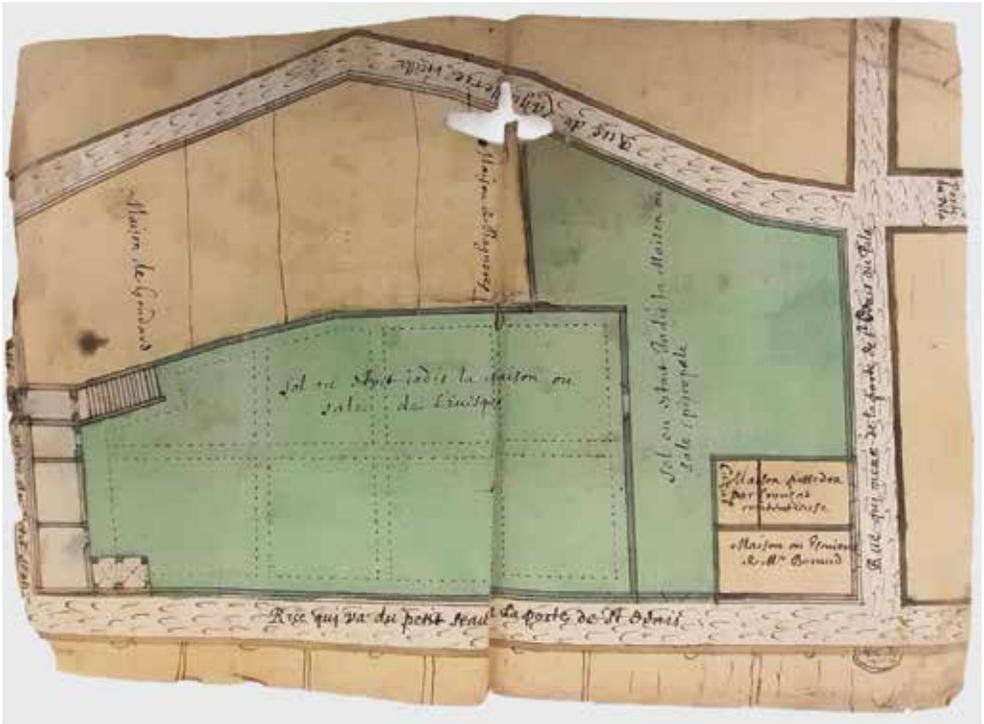
urbaine dite la « commune clôture », le chemin, alors transformé en rues (les actuelles rues du Pila-Saint-Gély, de la Vieille-Aiguillerie, du Collège, etc.), matérialise toujours la limite entre les deux seigneuries⁸.

On ne connaît pas l'emprise exacte de la résidence. Pour Louis Grasset-Morel, l'îlot était occupé « en grande partie par la demeure [...] des évêques de Maguelone, et sa chapelle désignée sous le nom de Saint-Pierre-de-la-Salle. Là siégeait l'officialité diocésaine, là étaient les archives et les prisons épiscopales⁹ ». D'Aigrefeuille explique qu'on y trouvait « l'officialité de l'évêque » et « l'auditoire du juge de Montpelliéret¹⁰ ». Or on sait qu'il y existait, en 1222, un lieu où étaient discutés les plaids¹¹. Certains des officiers logeaient dans ou à proximité de la maison de l'évêque. Ainsi, Pierre de Conques [évêque de 1249 à 1256] donne, le 26 avril 1250, à son chancelier un emplacement avec un « casal », c'est-à-dire un bâtiment ayant perdu son toit, en l'occurrence sous le poids de la neige, pour y édifier une maison¹². De même, au 15^e siècle, le prieur de la chapelle Saint-Pierre semble habiter sur place¹³.

Si l'on en croit un acte de 1587, la parcelle du palais épiscopal est une des plus étendues de la ville médiévale et occupe presque la totalité de l'îlot. Le terrain fait front à quatre rues, « la rue que l'on va de ladite porte Saint Denys à la porte Montpeyllieret [actuelle rue Salle-l'Évêque] et autre rue que l'on va aussi de Saint Denys à la rue du Pilar Saint Gély [actuelle rue Bocaud] et avec la rue appelée Laguilherie Vielhe et avec autre rue qui va de Laguilherie Vielhe à la Court du Petit Scel [actuelle rue des Écoles-Centrales]¹⁴ ».

Toutefois, les plus anciens compoix du sixain Sainte-Foy notent la présence, dans l'îlot, de maisons modestes en contact direct

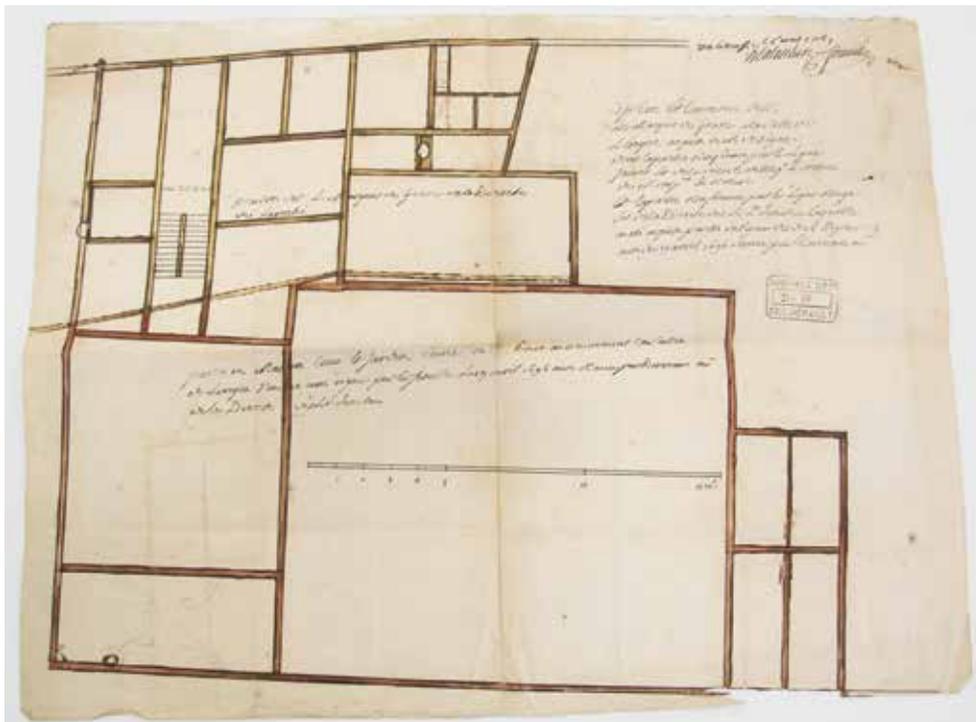
« Isle de la Salle de l'avesque de Montpellier ». [A. M. Montpellier, Compoix de Sainte-Foy de 1544 [Joffre 293] f° 174].



Plan intitulé « Topographie du grand jardin du coll[ège] de Montpellier » [A. D. 34, D 61].

avec le palais¹⁵. Jusqu'à la veille de la destruction de la résidence épiscopale, des espaces sont concédés à des particuliers pour s'y établir. En 1561, par exemple, Guillaume Pellicier (évêque de Maguelone puis de Montpellier de 1527 à 1567) inféode à un boulanger nommé Jean Goujon un petit patu, situé « dans la basse court de la dicte maison épiscopale » où il pourra « édifier maison et four », moyennant « un gâteau sive fougasse pour faire le royaume, jusques à la valeur de deux solz six deniers tournois, payable et portable chacun an, à la veille de la feste des Roys, en la dicte maison épiscopalle, ou là où sera le dict sieur, estant à son diocèse¹⁶ ».

Les plans, levés au cours du 17^e siècle, montrent un important espace sans construction résultant des ravages dus aux conflits du siècle précédent et correspondant à l'emprise du palais épiscopal et de son jardin, s'étendant du nord-ouest (à l'angle des rues Bocaud et Vieille-Aiguillerie) au sud-est (c'est-à-dire l'angle des rues Écoles-Centrales et Salle-l'Évêque)¹⁷. Enfin, un plan de 1718, distinguant les biens nobles des parcelles tenues en roture, précise partiellement le contour de l'emprise du palais. Dans l'angle nord-est de l'îlot, se trouvent deux maisons appartenant l'une au président Bocaud et l'autre à un nommé Crouzat, tandis qu'au sud-ouest s'alignent, sur la rue de la



Vieille-Aiguillerie, plusieurs petites maisons. Ces parcelles résultent aussi des inféodations accordées par les évêques. Tous ces documents fixent une image de l'espace occupé au Moyen Âge par le palais.

Plan de l'hôtel de Vignes de 1718, joint à l'expertise de Pons Souville, distinguant les biens nobles (en rouge) des biens roturiers (en jaune) (A. D. 34, D 56).

L'aspect du palais épiscopal

Aucun élément médiéval apparent permettant d'avoir une idée de la maison de l'évêque ne subsiste aujourd'hui. Les vestiges repérés dans l'îlot sont un arc diaphragme du 13^e siècle (visible dans le grand escalier actuel) et une porte du 15^e siècle, murée au 17^e siècle (actuellement masquée par un enduit). Mais ils se trouvent hors de l'emprise du palais. Enfin, une fosse-dépotoir contenant des tessons des 14^e et 15^e siècles, découverte en 1995 dans la cour, peut être associée à la maison de l'évêque¹⁸. Quelques textes apportent de rares informations sur la nature des lieux et la présence de bâtiments sans permettre de comprendre précisément la distribution des espaces. En l'état actuel des connaissances, on doit se contenter des informations apportées par les archives en attendant d'avoir recours à l'archéologie. Parfois, les chartes du cartulaire de Maguelone mentionnent une des parties constituantes du palais épiscopal telles la salle

ou la chambre de l'évêque¹⁹. On sait qu'une garde-robe jouxtait cette chambre²⁰. Il existait aussi un local, nommé « tinel », suffisamment vaste pour accueillir l'assemblée des états de la province que convoque le prince d'Orange en 1419²¹. Le terme « tinel » évoque les grands espaces de réception dont disposaient, en rez-de-chaussée, les palais cardinaux d'Avignon et de ses environs²². La présence d'une très grande salle explique le nom de « Salle l'Évêque » donné au palais épiscopal.

Selon un acte du 26 juillet 1468, il existait un déambulatoire près de la chapelle. Le terme reste délicat à interpréter. Est-ce un portique, accolé à une façade sur cour²³ ? Là, assis sur un banc de bois, le vicaire officiel rendait ses sentences au nom de l'évêque de Maguelone. Comme dans les grandes demeures médiévales, un probable portique facilitait les communications à couvert entre les divers corps de bâtiment. Ces sortes de galeries, établies tant au rez-de-chaussée qu'à l'étage, s'ouvraient sur cour.

Au-dessus de la salle se trouvait un étage, nommé « solier », en partie occupé par la chapelle palatiale²⁴. Afin de rappeler la cathédrale de Maguelone, siège insulaire de l'évêché, la chapelle a pour vocable Saint-Pierre, transformé plus tard en Saint-Pierre-de-la-Salle. La présence d'une chapelle à l'étage n'est pas unique. En effet, non loin de là, existait la chapelle Saint-Nicolas établie sur un arceau qui enjambait la rue de l'Aiguillerie. Enfin, le palais était agrémenté d'espaces libres, notamment un verger avec un puits²⁵ de « cinq pans et demy de diamètre », « basti de pierre de tailhe²⁶ ». Le jardin se trouvait, semble-t-il, à l'arrière des bâtiments alignés le long de l'actuelle rue de la Salle-l'Évêque. La présence de corps de bâtiment le long de cette rue est confirmée par Charles d'Aigrefeuille quand il évoque quelques vestiges encore apparents au 17^e siècle : « On se souvient encore, qu'avant tous ces changements, on voyoit plusieurs anciennes portes le long du jardin de M. de Grave²⁷. » La résidence de l'évêque, la plus remarquable et la plus vaste de la ville au Moyen Âge, est reconnue « belle et grande²⁸ » et aurait été fortifiée²⁹. C'est pour cette raison que plusieurs



souverains y séjournent lors de leur passage en Languedoc : Philippe IV le Bel en 1303, Philippe VI de Valois en 1335, Charles VI en 1389, Charles VIII en 1437, François I^{er} en 1535. Le roi de Navarre, Charles le Mauvais y loge pendant quatre mois en 1372. De même, l'empereur Sigismond de Luxembourg s'y arrête en 1415³⁰.

L'évêque de Maguelone étant le suzerain de Montpellier, les consuls lui rendent hommage « in capella Aule episcopalis³¹ ». L'évêque y réunit le chapitre ainsi que les synodes de son évêché³². La salle ou la chapelle du palais constituent aussi le cadre de nombreux actes solennels obligatoirement passés en présence du prélat, notamment les examens de droit ou de médecine³³. Au 20^e siècle, en souvenir de ces cérémonies, le peintre Auguste Privat interprète la soutenance d'une licence dans la salle.

Soutenance d'une licence au Moyen Âge, Auguste Privat (1865-1949), peintre de Montpellier, 1925. Huile sur toile (257 x 355 cm). Inscrit MH le 03/03/2004. Faculté de Médecine, Université de Montpellier.

Les troubles religieux et la disparition de la salle

Les idées de la Réforme introduites à Montpellier dès 1560 provoquent des désordres qui entraînent le ravage, en 1562, des monastères, couvents, églises et chapelles, y compris de la Salle-l'Évêque. Puis, en avril 1568, les protestants mécontents des clauses de la paix de Longjumeau (27 mars) dévastent à nouveau de « ce qui restoit des temples de la ville » dont « la maison épiscopale dite la Sale », provoquant sa disparition³⁴. Le calme

revenu, Antoine Subjet (évêque de Montpellier de 1573 à 1596) ne peut que constater, en 1587, « la toutal desmolition et raze-ment de sa maison épiscopale audit Montpellier qu'est chose notoire³⁵ ». Il n'en reste qu'un champ de ruines où le voisinage déverse ses déchets, « n'y ayant plus pour le présent que le seul sol sans aucune apparence d'édifice [...] ne servant que à recevoir toutes immondices des maisons des environs ». L'évêque se trouve alors contraint d'inféoder le terrain à un bourgeois, Pierre Canceris, en lui demandant de le clore « pour esviter les inconvéniens et scandales que peuvent survenir à occasion de se pouvoir cacher au dedans de ses ruynes aucuns malfaiteurs que pourroit préjudicier tant aux voysins que passants au devant d'icelle³⁶ ». Selon les termes du contrat, le preneur ne doit rien édifier sur ce terrain. En effet, l'évêque garde en tête l'espoir de pouvoir rétablir sa résidence sur les lieux. Pour cette raison, en 1591, Antoine Subjet réserve certains revenus « pour l'achat d'une maison épiscopale en ceste dicte ville de Montpellier ou réédification ou construction de cele qui a esté desmolie dans ladite ville anciennement appelée la salle³⁷ ».

L'insécurité de la fin du 16^e siècle ne permet pas aux évêques de reconstruire leur palais, alors Antoine Subjet, puis Guitard de Ratte (évêque de 1596 à 1602) trouvent refuge dans leur château du Terral (commune de Saint-Jean-de-Védas).

Le projet de réédification du palais sur son emplacement d'origine paraît abandonné sous l'épiscopat de Pierre de Fenouillet (évêque de 1607 à 1652). Entre 1628 et 1629, ce dernier confie à l'architecte orléanais Pierre Levesville (vers 1570-1632) la création d'un « grand et beau bâtiment », selon d'Aigrefeuille, pour y établir sa demeure non loin de la cathédrale dont il entreprend la construction sur la place de la Canourgue³⁸.

Le jardin de la Compagnie de Jésus

Dès 1629, la Compagnie de Jésus arrive à Montpellier et acquiert diverses parcelles pour y établir un collège. Pierre de Fenouillet, ayant récupéré le sol de l'ancien palais jadis

inféodé à Pierre Canceris, le donne à perpétuité en fief noble aux jésuites en 1633 pour y bâtir leur église et y créer un jardin³⁹. L'évêque leur laisse aussi le soin de régler les usurpations opérées par les voisins depuis 1568. À cette époque, toute une bande de terrain est lotie de petites maisons qui s'ouvrent sur la rue Vieille-Aiguillerie. Elles appartiennent à des particuliers qui ont empiété ou ouvert des fenêtres sur la propriété de l'évêque. Cette situation devint une source de procès entre les religieux et leurs voisins.

Pendant un certain temps, les jésuites envisagent de bâtir leur collège en réunissant en un seul bloc l'actuelle rue des Écoles-Centrales, l'île du Petit-Scel et celle de la Salle-l'Évêque. Ils prévoient même de corriger le caractère sinueux de la rue Vieille-Aiguillerie en alignant les façades donnant sur celle-ci. Ce projet, pour lequel ils dressent plusieurs plans, reste sans lendemain⁴⁰. En effet, diverses opportunités déterminent les jésuites à établir leur collège de l'autre côté de la rue (des Écoles-Centrales) où ils bâtissent dès 1634 leur chapelle sous la direction de l'architecte Simon Levesville (le neveu de Pierre)⁴¹.

Finalement, à l'emplacement de l'ancien palais épiscopal, les jésuites n'édifient qu'un « bastiment nouveau⁴² », une modeste annexe reliée à leur établissement par une passerelle de bois enjambant l'actuelle rue des Écoles-Centrales. Le reste du sol est transformé en jardin. À cause de l'importante déclivité du sol, les jésuites construisent un mur de soutènement scindant l'espace en un « jardin grand », dans la partie supérieure, et un « jardin bas ». Dans ces jardins, poussent « neuf muriers et six figuiers trois grenadiers et deux lauriers qui estoient plantés depuis assez longtemps et plusieurs jeunes arbres que les pères ont fait planter depuis leur contrat avec de treilles rosiers quelques herbes »⁴³. En 1665, Gariel décrit cet espace en termes élogieux : « La Compagnie de Jésus possède à présent La Sale, & l'a changée en un beau verger où l'on admire toute sorte de plantes, de fleurs, & de fruits rares, tesmoignans les triomphes de la grâce aussi bien que les merveilles de l'esprit, & de la nature⁴⁴ ».

L'hôtel classique



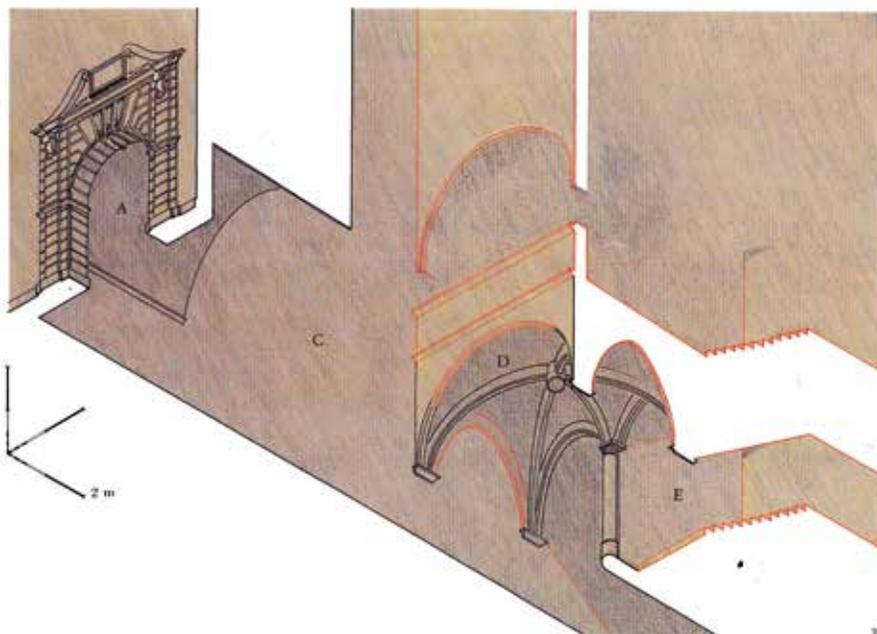
Porte d'entrée de l'hôtel de Jean de Sartre sur la rue Vieille-Aiguillerie. L'esthétique développée permet d'attribuer cet ouvrage à Simon Levesville ou à son entourage.

Au 17^e siècle, la transformation architecturale d'une partie de l'îlot se fait en deux étapes, l'une à partir de 1633, l'autre au cours de la décennie 1690. Chacune d'elles correspond à des mutations foncières nécessitant d'importants travaux d'adaptation et de modernisation. La première, due à Jean de Sartre (vers 1602-1677), a pour probable architecte Simon Levesville (vers 1600-1645)⁴⁵ ; puis Louis de Vignes (vers 1648-1714), devenu propriétaire de la maison, confie à Charles-Augustin Daviler (1653-1701) le soin de dresser les plans de la seconde.

L'hôtel de Jean de Sartre

Jean de Sartre, conseiller à la Cour des comptes, aides et finances, épouse Brigitte Massane, le 29 novembre 1633, en l'église Notre-Dame-des-Tables⁴⁶. La même année, Sartre entreprend d'acquérir plusieurs maisons donnant sur la rue Vieille-Aiguillerie pour se constituer un large fonds. Il reçoit d'abord de François de Rignac, en paiement d'une dette, une « maison grande » ayant appartenu à un nommé Pierre Bascou⁴⁷. Il achète ensuite les maisons voisines, au nord, celle de Marie Gauzon (ou Goujon) en 1634⁴⁸, au sud, celle d'un certain Balthazar Goudard en 1638⁴⁹. Toutes s'alignent sur la rue Vieille-Aiguillerie et tournent le dos au sol sur lequel se trouvait jadis le palais épiscopal. Aussitôt, Jean de Sartre entreprend la construction de sa demeure, avant même l'acquisition de la maison de Goudard. Dès 1638, Sartre explique que sa demeure lui a coûté plus de 7 à 8 000 livres. Il ajoute qu'elle est « une des plus belles et des mieulx basties de la ville en ayant basti près de la moitié de fons en comble depuis ung an et le reste estant sy bon que s'il estoit basti de nouveau et qu'il seroit en peyne de se mieulx lotger dans la ville⁵⁰ ».

Les travaux et les acquisitions de Sartre relancent le conflit de voisinage avec les jésuites « pour raison des veues, fenestres, esgouts d'eau et appuyage » donnant sur leur terrain⁵¹. L'origine du contentieux résulte des agissements de Balthazar



Goudard et de ses prédécesseurs⁵². L'affaire se conclut par un accord passé avec le syndic du collège des jésuites, Sartre s'engageant à fermer les fenêtres et à supprimer la servitude des eaux tombant du toit de sa maison⁵³.

La demeure, presque entièrement construite de neuf⁵⁴, s'ordonne autour d'une petite cour centrale à laquelle conduit une courte allée. Dans le même axe, au fond de la cour, était implanté un escalier rampe sur rampe et à mur noyau, aujourd'hui détruit mais dont la forme est connue grâce à deux plans⁵⁵. L'allée, la cour et l'escalier se succédaient en une enfilade de largeur constante, permettant au visiteur, dès l'entrée, d'embrasser d'un seul coup d'œil l'ensemble de la composition. Le palier de l'escalier se présentait face à l'arrivant, soutenu par une voûte à cinq nervures d'ogives retombant sur une demi-colonne d'ordre toscan. La façade de cet escalier se présentait comme une composition très spectaculaire pour l'arrivant qui pénétrait dans la maison. L'escalier prenait jour d'un côté la cour et de l'autre sur le jardin des jésuites par « deux grandes fenestres qui sont au premier repos de son degré⁵⁶ ».

Aujourd'hui, sur la façade d'entrée, seule subsiste la porte d'ordre rustique, avec clefs et contre-clefs en pointe de diamants, fronton interrompu à enroulements, porté par deux consoles d'acanthes. Les refends de la porte sont tracés

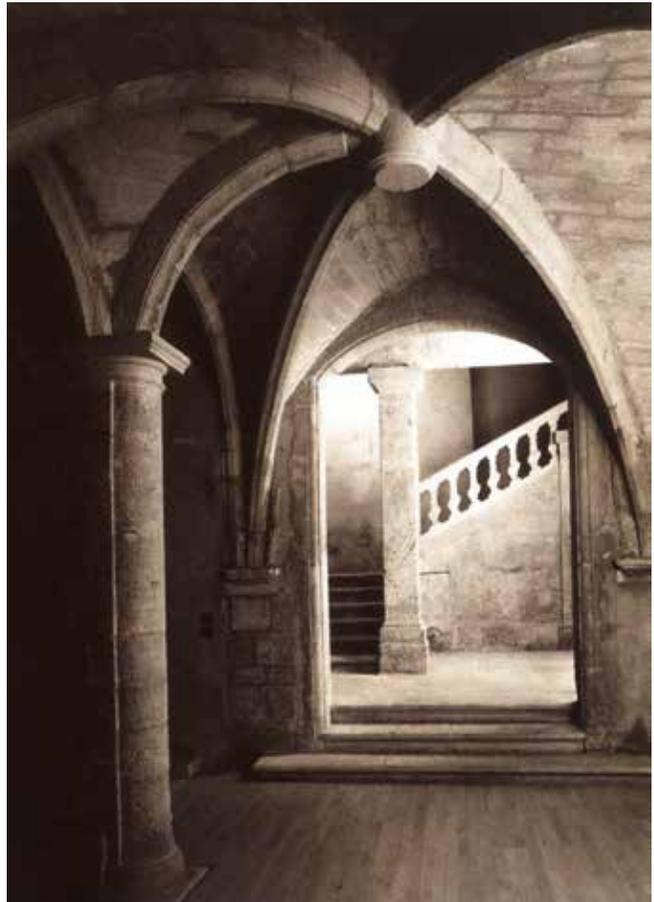
Restitution de la distribution de l'hôtel de Jean de Sartre.

A : allée d'entrée et porte sur la rue Vieille-Aiguillerie

C : cour

D : voûte d'ogives supportant le palier du premier étage

E : mur noyau de l'escalier



Rez-de-chaussée de l'hôtel de Jean de Sartre. Voûte ayant supporté le palier du premier étage reposant sur une demi-colonne d'ordre toscan qui masque la face du mur noyau de l'escalier.

Au second plan, escalier à quatre noyaux de la fin du 17^e siècle.

sur une trame d'un pan (24,84 cm). À l'aplomb de l'angle de l'alette, un refend vertical prolonge celle-ci : ce trait singulier, très sophistiqué et réalisé avec beaucoup de raffinement (ce refend n'entaille pas le voussoir inférieur de l'arc de la porte afin de ne pas créer d'effets d'optique désagréables), semble être une signature de Simon Levesville. Le même motif, sans équivalent hors de Montpellier, se retrouve dans cette ville plusieurs fois et précisément dans des ouvrages attribués à Levesville : hôtels d'Audessan (9 rue Vieille-Intendance) et de Castries (31 rue Saint-Guilhem).

Une caractéristique remarquable de l'hôtel de Sartre est le mélange surprenant des styles qui s'y trouve expérimenté. La porte apportait la note moderne, de goût maniériste. La structure à nervures supportant le palier du premier étage est gothique. Cette structure repose sur une demi-colonne d'ordre toscan, habillant la face du mur noyau de l'escalier.



Toutes les pièces du rez-de-chaussée sont aussi voûtées d'ogives qui ne sont pas médiévales : leurs modénatures sont caractéristiques des ouvrages d'imitation gothique du début 17^e siècle (la retombée d'une de ces voûtes occulte d'ailleurs une porte du 15^e siècle aujourd'hui dissimulée sous les enduits⁵⁷). À la suite des travaux ultérieurs, il ne reste aucune trace des fenêtres ni sur rue ni sur cour : on peut penser, par analogie avec les autres maisons contemporaines du même genre (hôtels de Farges ou de Ranchin) que ces fenêtres s'ordonnaient en travées rustiques avec des chambranles à bossages en table, et qu'un très fort contraste existait entre parties à la gothique et parties à la moderne. Cette juxtaposition des styles est volontaire. Au rez-de-chaussée, l'emploi du gothique donne l'illusion d'une stratification suggérant une ancienneté du bâtiment.

Jean de Sartre, fort dévot, s'occupe de nombreuses œuvres pies, offrant notamment en 1663 un jardin au faubourg Villefranche pour y établir un couvent de Récollets⁵⁸. De plus, Sartre, qui avait acquis dans l'îlot de la Salle-l'Évêque la maison de Balthazar Goudard, l'offre par acte du 10 décembre 1665 aux pères de l'Oratoire pour la transformer en séminaire⁵⁹. L'arrivée de cette congrégation entraîne le changement du nom de l'îlot en « Isle de l'Oratoire⁶⁰ ». Les oratoriens ne vendent ce bien à Louis de Vignes que le 1^{er} décembre 1702⁶¹. Ce dernier le cède en 1714 à Henri François de Grave. À cet emplacement, à l'angle des rues des Écoles-Centrales et Vieille-Aiguillerie, le président à la Cour des comptes, aides et finances, Jean-Laurent de Rozier, construit son hôtel vers 1770-1780⁶².

Jean de Sartre dicte un testament le 28 avril 1667 et meurt en avril 1677 n'ayant eu de son mariage avec Brigitte de Massane qu'une fille, Delphine (1634-1685). Celle-ci épouse en 1651,

Les inscriptions, gravées du temps de Flandio de La Combe, à l'angle de la rue des Écoles-Centrales, indiquent le nom de l'îlot et rappelle la présence sur les lieux des oratoriens et des jésuites.

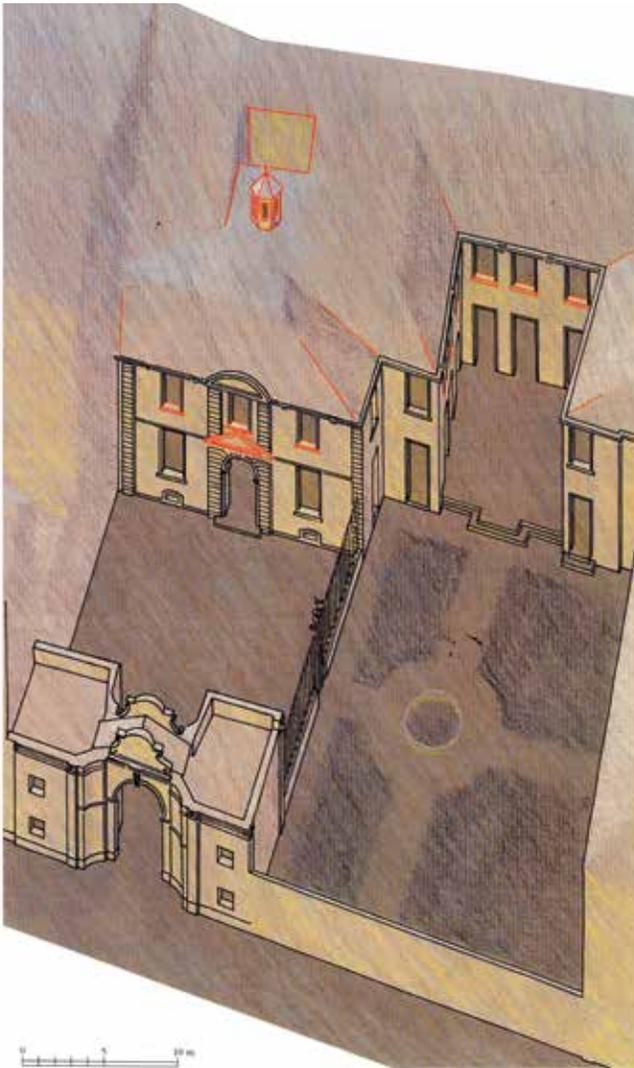
Jacques de Grilhe, sieur de Roubiac, fils de Charles de Grilhe, marquis d'Estoublon⁶³. Après le décès de Delphine, survenu le 17 mars 1685, son fils François de Grilhe, marquis d'Estoublon, hérite de la demeure de son grand-père Jean de Sartre. Le 31 octobre 1692, pour 9 000 livres, le marquis vend à Louis de Vignes, conseiller du roi, la maison de la « rue de la Guiltherie Vieille, confrontant de deux costés les révérends pères jésuites pour une maison four et jardin à eux appartenant, d'autre costé ladite rue et d'autre les révérends pères de l'Oratoire pour la maison à eux donnée par feu M. M. Jean de Sartre⁶⁴ ».

L'hôtel de Louis de Vignes

Louis de Vignes⁶⁵, fils de Jean de Vignes, conseiller du roi au présidial de Montpellier, et de Jacqueline de Barbedor, est d'abord professeur de droit puis, au cours des ans, il grimpe dans la hiérarchie de la Cour des comptes, aides et finances, devenant procureur puis conseiller d'honneur⁶⁶. Il épouse en premières noces, le 11 février 1679 en l'église Notre-Dame-des-Tables, Marie Devaux de Ginestet⁶⁷. À 73 ans, Louis de Vignes épouse en secondes noces à Loupian, le 13 mai 1713, Françoise de Montaud, fille du marquis de Montaud. Peu après, il décède à Montpellier, le 15 septembre 1714⁶⁸.

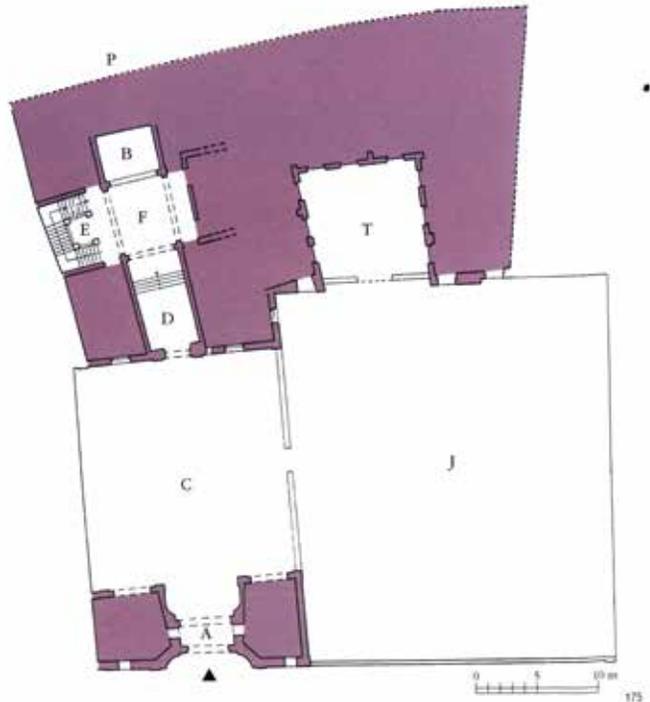
Louis de Vignes ne se contente pas de la maison de Jean de Sartre. En 1696, les jésuites lui vendent le terrain de la Salle l'Évêque sur lequel ils avaient bâti une annexe et créé un jardin⁶⁹. Dans le contrat, les pères s'engagent à démolir, à leurs frais et dans les six mois, le pont de bois qui franchit la rue se trouvant entre le collège et l'annexe. Les jésuites cèdent en même temps « une portion d'autre jardin scitué au-dessous dudit premier jardin ». Les clauses du contrat manquant de précision, un différent surgit entre les vendeurs et Louis de Vignes à propos des limites des jardins haut et bas, nécessitant une visite des lieux par deux experts⁷⁰.

Aussitôt, Louis de Vignes commande à l'architecte de la province, Augustin-Charles Daviler, un projet d'extension de sa



demeure⁷¹. Grâce à l'acquisition du terrain des jésuites, le fond, jusque là tourné vers l'ouest sur la rue Vieille-Aiguillerie, se trouve mis en contact avec la rue Salle-l'Évêque plus huppée. L'autorisation, octroyée aux propriétaires riverains de cette rue d'inféoder le mur et les fossés de l'enceinte, devenue caduque de ce côté de la ville après 1629, à la suite de la construction de la citadelle et des murs de jonction, a permis la création de grands jardins et a donc favorisé l'édification de beaux hôtels, donnant à cette voie un caractère résidentiel et aristocratique.

Vue cavalière de l'hôtel de Vignes ; les traits rouges représentent les parties restituées.



Plan de l'hôtel de Vignes

- A : corps d'entrée
- B : cour de l'ancien hôtel de Jean de Sartre
- C : cour
- D : allée
- E : escalier
- F : vestibule
- J : jardin
- P : porte de Jean de Sartre sur la rue Vieille-Aiguillerie
- T : terrasse

Devenu lui-même riverain de cette rue, Louis de Vignes ne pouvait qu'aspirer à tourner le dos à la vilaine rue Vieille-Aiguillerie pour inverser l'orientation de sa demeure. L'ensemble de l'hôtel est donc retourné du côté de la rue Salle-l'Évêque et remodelé. Le changement d'échelle de la parcelle donne l'occasion de modifier complètement le parti de la maison. On choisit de bâtir un hôtel à la française avec corps bas d'entrée, l'arrière de la maison de Sartre étant converti en façade principale. Comme la place manquait pour développer, sur un seul axe, la suite cour-logis-jardin, cette suite fut reportée latéralement, une simple grille formant la séparation entre la cour et le jardin. D'après le dessin de Daviler, la composition du jardin est prévue à la française, à deux axes croisés dessinant quatre pièces de gazon entourées de buis taillés. De plus, l'hôtel de Jean de Sartre disposait, à l'arrière, d'un jardinet en contrebas que Daviler prévoit de conserver pour y installer un bassin avec jet d'eau alimenté par un réservoir. Un escalier devait y descendre depuis le grand jardin. Cependant, à la réalisation, le jardinet est couvert d'une voûte soutenant une terrasse accostée de deux ailes qui donnent directement sur le grand jardin.

Finalement cette modification rend conforme la demeure au schéma des hôtels parisiens possédant une terrasse enserrée de pavillons faisant face au jardin.

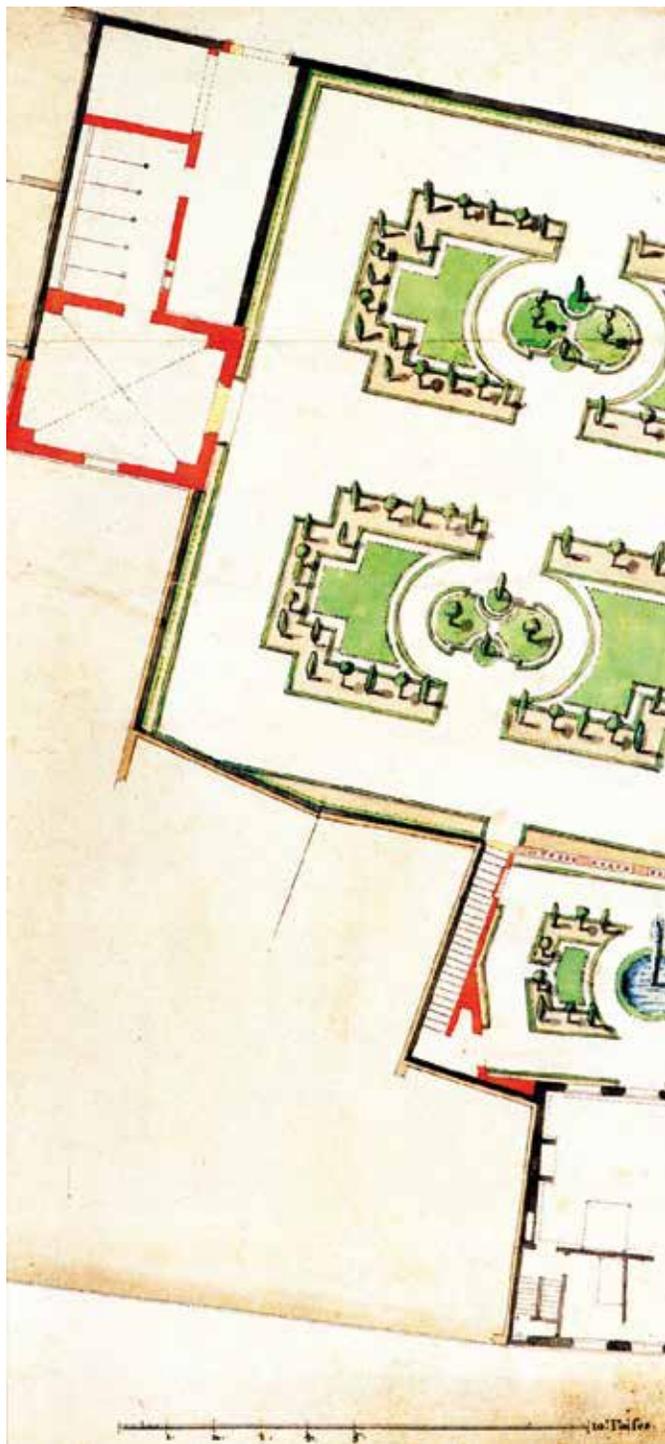
La composition est soumise au choix de l'axe. En effet l'architecte place l'axe de la nouvelle entrée dans celui de l'entrée opposée du vieil hôtel de Sartre, ordonnant les bâtiments nouveaux comme un prolongement de la composition initiale. Ce choix impose quelques sacrifices : il faut détruire l'escalier bâti par Sartre, dont l'emplacement et le sens de montée ne s'adaptent plus à la nouvelle orientation de la maison. À sa place est créé un grand vestibule d'entrée, pièce obligée de toute distribution à la française, mais au fond duquel on maintient le grand arc de loggia qui jadis éclairait le palier de l'escalier de Sartre. Le grand miroir sous son arc en anse de panier garnissant aujourd'hui le fond de ce vestibule, ferme la baie qui assurait la continuité visuelle entre la vieille et la nouvelle maison. Le choix de cet axe est décisif ; c'est de lui que découle tout le découpage actuel de l'espace et de l'organisation des corps de bâtiment.

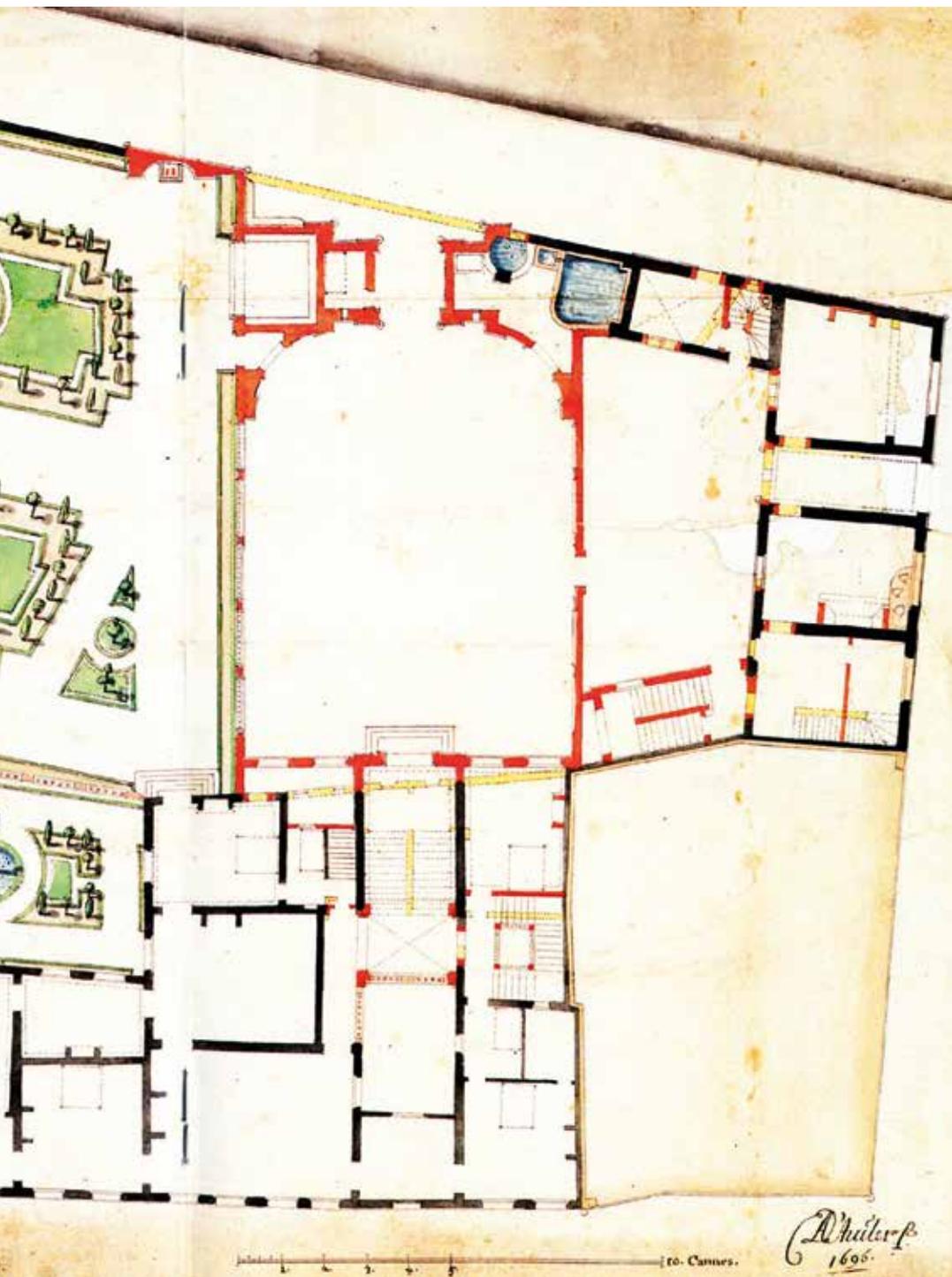
D'autres axes auraient pu être choisis mais la topographie des lieux imposait des contraintes que l'économie du projet ne pouvait ignorer : il fallait inclure la maison construite par Sartre dans le nouveau programme. Intégrer ce vieux bâtiment et le nouveau en une seule composition axée, avec la distorsion que cela entraîne pour la place du jardin, est donc un choix délibéré.

Si aucun prix-fait n'a été retrouvé, deux dessins signés de Daviler, l'un de 1696 et l'autre de 1697, sont des projets pour l'hôtel de Vignes.

Le premier est un plan d'ensemble qui plante les grandes masses telles qu'elles se voient aujourd'hui malgré des variantes intervenues à la réalisation. Sur ce plan, la distribution est commandée par un grand vestibule d'entrée à deux niveaux, à l'italienne, auquel est accolé, latéralement, l'escalier, déporté de l'axe et communiquant avec lui par un grand arc en anse de panier. Suivent

Projet d'Augustin-Charles Daviler. Plan de l'hôtel de Vignes, signé et daté de 1696 (Paris, musée des Arts décoratifs, cabinet des dessins, CD 6258). Quelques variantes existent entre le dessin et la réalisation : côté rue, l'architecte n'a pas encore opté pour le grand renforcement concave de la porte et les appartements sur le jardin ne sont pas encore composés en C. L'orangerie et les écuries sont placées au fond du jardin. Enfin Daviler représente le vieil escalier de Sartre à démolir pour laisser place au vestibule. En jaune, les murs à démolir ; en rouge, les murs à bâtir.





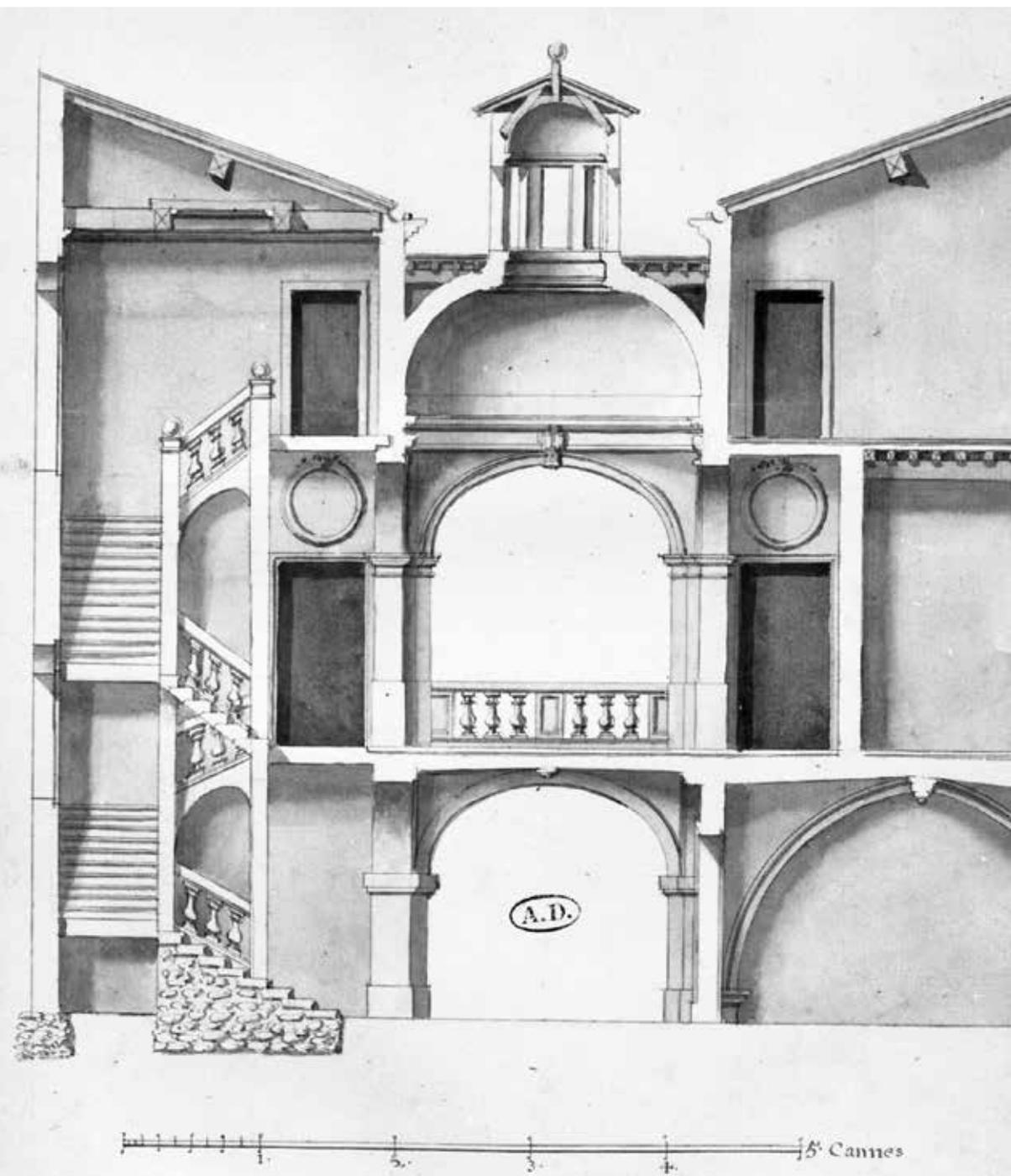
Escalier à quatre noyaux construit d'après le projet de Daviler.

les pièces de séjour, salons, chambres, dont une communiquant directement sur le jardin par une porte-fenêtre s'ouvrant sur un perron.

Le second de 1697 est une coupe transversale sur le vestibule montrant le dôme en arc de cloître qui le couvrait et la lanterne zénithale par laquelle il prenait jour. L'arc en anse de panier par lequel le vestibule s'ouvrait sur la cour de l'hôtel primitif est représenté sur ce dessin. Une balustrade formait garde-corps de ce côté. Cet espace avait donc un caractère mixte, semi-ouvert. Cette coupe fait apparaître les trois niveaux de la demeure : le niveau bas, avec les voûtes de l'hôtel de Sartre, de plain-pied avec la rue Vieille-Aiguillerie ; le niveau moyen qui correspond au nouvel accès par la rue Salle-l'Évêque ; le niveau haut, second étage par rapport à la rue Vieille-Aiguillerie et premier étage du côté de la rue Salle-l'Évêque. L'escalier de Daviler fait la jonction entre le niveau bas, entièrement affecté aux services, et les niveaux d'habitation. Cet escalier à quatre noyaux et balustres de pierre est un cas unique à notre connaissance dans l'œuvre de Daviler et d'un archaïsme étonnant de la part d'un maître parisien.

La reprise radicale des intérieurs, au cours des siècles suivants, n'a laissé subsister que peu de choses de l'ouvrage de Daviler : l'arc donnant dans la cour de l'hôtel de Sartre, les encadrements des portes communiquant avec les appartements sont les seuls vestiges du vestibule de Daviler. L'escalier est en revanche entièrement conservé, avec sa belle modénature absolument conforme aux habitudes de Daviler. Un trait surprenant est la discontinuité de la rampe dans ses retours, que Daviler considère comme une incorrection. Les escaliers doivent être « sans ressauts en leurs retours », écrit-il dans son *Cours*⁷². Or la coupe et le plan dessinés représentent bien cette anomalie.

Un relevé de 1869 (p. 38) de la façade du corps de logis permet de restituer le parti de Daviler : une composition dépouillée, à trois travées, la centrale soulignée de refends, les latérales cantonnées de chaînes également à refends. Un fronton triangulaire surmonte la porte d'entrée et un fronton curviligne



se trouve au-dessus de la fenêtre axiale, au niveau de la corniche. Le linteau des fenêtres à l'italienne s'accroche au cordon plat soulignant la division d'étage. Le tout est couvert d'une corniche à mascarons de feuillages en rejets d'eau. Il faut compléter idéalement cette composition en faisant apparaître la lanterne couverte en coupole (ouvrage de charpente) qui surmontait le vestibule. Du côté du jardin, la façade présente, moins les refends, les mêmes caractères.

Le corps bas d'entrée est remarquable par son échelle et sa robustesse de volumes, presque militaire. L'entrée forme une demi-lune sur cour aussi bien que sur rue. Les pilastres qui cantonnent ce corps portent une corniche à mascarons formant rejets d'eau. Le fronton surmontant l'entrée a perdu ses ornements sûrement héraldiques.

La technique et l'esthétique de ces ouvrages extérieurs présentent plusieurs anomalies notables qui laissent entrevoir une intervention étrangère à Daviler. L'appareil des murs est en appareil alterné, or dans le *Cours* comme dans ses prix-faits, Daviler bannit les appareils irréguliers. La contradiction entre la technique des maçons locaux et le dessin académique tel que le pratique Daviler apparaît au niveau des refends, modulés pour leur part sur l'échelle du pied du roi (32,48 cm). Il y a donc d'inélégantes fausses coupes au contact des chaînes et des pleins de murs.

Un autre trait semble imputable aux artisans locaux : les têtes de feuilles grimaçantes formant rejets d'eau. Ces motifs appartiennent au répertoire maniériste toujours vivant dans les ateliers montpelliérains de cette ultime décennie du 17^e siècle. Il s'agit d'une esthétique que Daviler réprouve par ses écrits théoriques et qu'il exclut de ses réalisations. D'autres intervenants doivent être tenus pour responsables de ce mélange d'architecture savante et de traits vernaculaires. Il faut rechercher un maître d'œuvre montpelliérain – peut-être Antoine Arman (1634-1709) – familier des techniques et du goût local, conduisant le chantier d'après un dessin réalisé par l'architecte parisien.



Le grand axe de composition reliant les deux parties opposées de l'hôtel n'est pas absolument rectiligne. Il se brise légèrement en deux points : dans l'épaisseur du corps d'entrée et dans l'épaisseur du corps de façade donnant accès au vestibule. Si l'ouvrage révèle plusieurs intervenants, la subtilité avec laquelle ces brisures d'axe ont été escamotées afin de rendre la cour parfaitement rectangulaire, révèle une exigence qui ne peut être que de Daviler.

À leur achèvement, les remembrements et travaux réalisés par Louis de Vignes ont rendu « la maison parfaite pour le logement d'un grand seigneur [...] ladite maison en l'estat qu'elle estoit ne pouvoit jamais estre qu'une simple maison bourgeoise, fort obscure⁷³ ». Dans cette demeure rien ne manque. Il est notamment possible au propriétaire d'abriter à proximité du corps de logis son équipage sans être incommodé puisque les écuries, le grenier à foin et la remise à carrosses, sont séparés du corps de logis par l'orangerie et le jardin.

Gargouille en forme de tête de feuille du corps d'entrée de l'hôtel de Vignes.



Portrait posthume d'André Simon Henry Eugène d'Espous (1786-1867). Attribué à Charles Node (1811-1886). Musée Fabre Inv.D73.1.17. Dépôt de 1973 du centre hospitalier régional de Montpellier.

Le temps des d'Espous

Peu de temps avant sa mort, le 12 mai 1714, Louis de Vignes vend son hôtel à Henri François de Grave, marquis de Solas, qui va y attacher son nom sans avoir contribué le moins du monde à l'embellissement ni à l'extension de la demeure⁷⁴. Le 15 fructidor an V (août 1797), Marie Éléonore de Grave, fille de Henri François de Grave et épouse de François de Grave, son cousin, vend à Marie Guignard de Saint-Priest la maison avec jardin, cour, et des grandes glaces dans deux pièces du rez-de-chaussée. Le prix est seulement de 50 000 francs eu égard au mauvais état du tout⁷⁵. La dame de Saint-Priest cède l'immeuble à la suite d'un échange du 3 septembre 1819, au médecin André François Dominique Bernard. Ce dernier le vend le 17 décembre 1822 à Eugène d'Espous⁷⁶. La famille d'Espous⁷⁷ conserve l'hôtel jusqu'en 1971.

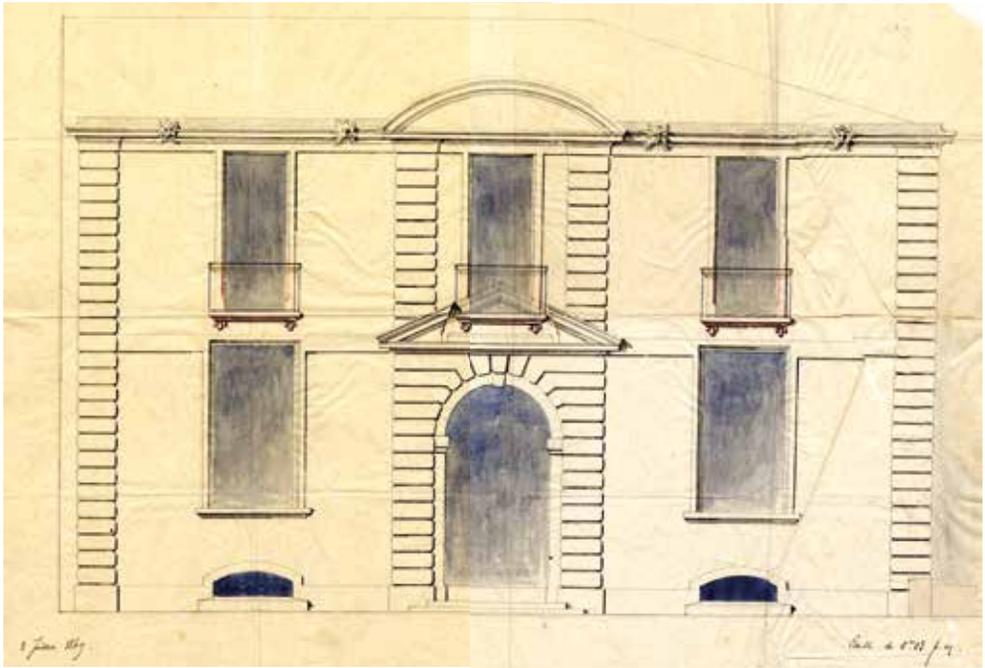
André Simon Henry Eugène d'Espous (1786-1867), receveur général du département de l'Hérault, épouse le 30 septembre 1820 Claire Hortense Creusé de Lesser, fille du baron Augustin Creusé de Lesser, préfet de l'Hérault⁷⁸. De ce mariage naissent trois enfants : Joseph Auguste, Charles Étienne et Marie Caroline Émilie. Il décède dans sa maison le 4 décembre 1867 et ses biens sont partagés entre ses enfants le 4 juin 1870⁷⁹. Joseph Auguste d'Espous (1822-1895), époux de Valérie Durand (1824-1900)⁸⁰, reçoit la maison du 5 rue Salle-l'Évêque et Marie Caroline Émilie d'Espous, épouse du marquis d'Assas⁸¹, la maison du 6 rue Vieille-Aiguillerie. Joseph Auguste d'Espous, qui porte le titre de comte⁸², meurt le 12 février 1895. Frédéric Fabrège, qui faisait partie de ses amis, écrit à son propos : « Son intérieur était un vrai musée, où il avait accumulé des œuvres d'art de tout genre et de toute époque. On ne se lassait pas d'admirer ses tableaux, ses marbres, ses tapisseries, surtout celles des Gobelins. Il avait le bon goût de ne jamais faire valoir ses trésors que convoitèrent cependant les rois de la finance, comme Rothschild. Il



trahissait, au contraire, son bonheur quand il avait pu découvrir une relique du patriotisme, comme la statue équestre de Louis XIV, de Bouchardon⁸³ ».

Les enfants de Joseph Auguste d'Espous procèdent au partage des biens de leur père le 5 août 1895⁸⁴. L'hôtel du 5 rue Salle-l'Évêque est alors attribué à Louis Marie Joseph Étienne d'Espous (1861-1944)⁸⁵. Le mobilier, malgré les transformations de la maison au début du 20^e siècle, reste à sa place, notamment « le bronze, statue équestre de Louis XIV, placé dans le grand vestibule⁸⁶ ». Cette œuvre se trouvait encore au milieu du vestibule au début des années 1970. De son côté Marie Claire Geneviève d'Espous, vicomtesse de la Villarmois (1860-1938) reçoit, le 5 août 1895, la maison adressée aux 7 rue

Le vestibule avec, au centre, la statue équestre de Louis XIV attribuée à Jean-Baptiste Bouchardon (1667-1742).



Élévation datée du 3 juillet 1869. Projet de modifications de la façade de Daviler. L'étage sous combles couverts d'ardoises n'existe pas encore (collection particulière).

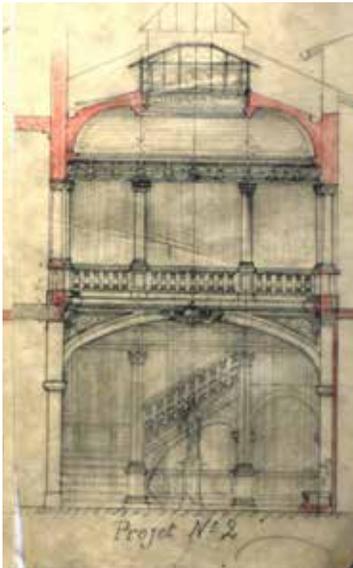
Salle-l'Évêque et 5 rue Bocaud. Après son décès survenu le 26 décembre 1938, sa demeure devient la propriété de la comtesse de Bréon⁸⁷.

Les transformations des 19^e et 20^e siècles

Durant un siècle et demi de présence, les d'Espous apportent de profondes transformations au site en modernisant le vieil hôtel, reprenant l'ensemble des façades, réorganisant la distribution des appartements et remettant les décors au goût du jour. Ils construisent également deux autres demeures dans les jardins : l'hôtel d'Assas et l'hôtel de la Villarmois.

Une première et modeste campagne de travaux sur la façade de Daviler est attestée par un dessin daté du 3 juillet 1869. Il s'agit du projet de conversion des fenêtres du premier étage, côté cour d'honneur, en portes-fenêtres munies de demi-surmontant. Cela nécessite l'amputation du sommet du fronton surmontant la porte d'entrée.

Puis, en 1905, un réaménagement de l'hôtel est confié à l'agence d'architecture de Léopold Carlier père (1839-1922) et son fils Louis (1872-1955). Ils couvrent le bâtiment d'un comble à la Mansart revêtu d'ardoises, imité de ceux qui coiffent les grands immeubles bourgeois flamboyants neufs de la place de la Comédie, conformément aux canons



esthétiques du moment. Cet ajout permet d'augmenter la maison d'un étage et a pour conséquence la modification du vestibule d'entrée. La marquise couvrant la porte d'entrée et le décor de terre cuite brute insérés dans le fronton curviligne doivent être attribués à cette campagne de travaux. La surélévation de la couverture rend nécessaire de surhausser le vestibule créé par Daviler : on démolit le plafond en arc de cloître qui couvrait cet espace et on crée la loggia périphérique qui le ceinture au niveau de l'étage noble et l'on coiffe le tout d'un nouveau plafond en arc de cloître avec verrière zénithale. Enfin, on occulte la petite cour construite par Jean de Sartre ainsi que la grande baie qui éclairait le vestibule qu'on ferme avec un miroir. Pour éclairer l'escalier, il ne reste plus qu'à couvrir sa cage d'une verrière zénithale, suivant le modèle dominant des immeubles de cette époque. La surélévation de l'hôtel nécessite aussi la reconstruction de la façade de la rue de la Vieille-Aiguillerie, imitant d'ailleurs un parti du 17^e siècle, avec des fenêtres à crossettes dérivées d'un modèle très prisé localement à l'âge classique. Au même moment a lieu la réfection des salons du rez-de-chaussée, notamment le salon de musique et le salon de billard. Plusieurs dessins confirment l'intervention des Carlier père et fils. La décoration se conforme au goût caractéristique de la bourgeoisie du début du 20^e siècle, avec ses cheminées de marbre, ses lustres et appliques de bronze doré.

[JLV]

Projet de Léopold et Louis Carlier, élévation de la façade du corps de logis, 1905, archives privées.

Le vestibule surélevé par l'agence Carlier dans son état actuel. Au fond, on aperçoit l'escalier à quatre noyau construit par Daviler.





Le jardin de l'hôtel de Grave

Au cours du 19^e siècle, le jardin à la française du temps de Daviler a été transformé en jardin à l'anglaise avec des massifs et des allées courbes organisés autour d'un bassin rond, selon le goût teinté de romantisme caractéristique de cette époque.

Une fabrique évoquant une ruine antique constituée de colonnes de marbre de Caunes-Minervois complète l'ordonnance pittoresque et meuble cet espace. Peut-être proviennent-elles de quelque baldaquin d'église récupéré à la suite des spoliations révolutionnaires ? Enfin, une véranda est créée sur la terrasse pour y installer un jardin d'hiver.

Le parc, restauré entre 1983 et 1984 dans l'esprit du 19^e siècle, est planté de buis, micocouliers, grenadiers, cyprès, lauriers, néfliers, houx, pittosporum, palmiers, bambous, ainsi que d'un magnolia et un ginkgo biloba.

[JLV] et [HP]

Les trois hôtels des d'Espous autour de l'hôtel de Grave

L'hôtel de la Villarmois

C'est Joseph Auguste d'Espous qui, entre 1883 et 1895, bâtit pour sa fille, Marie Claire, vicomtesse de la Villarmois, le nouvel hôtel sis au fond du jardin, à la place autrefois dévolue par Daviler à l'orangerie et aux écuries². Quand on le visite dans le détail, on s'aperçoit qu'il englobe un petit immeuble de rapport, s'ouvrant sur la rue Bocaud, au numéro 5, construit un peu avant 1857 par un nommé Auguste Poujol, sur une partie du jardin bas des jésuites. Cet immeuble est acquis par Joseph Auguste d'Espous le 19 avril 1883 grâce à l'intervention de Frédéric Fabrège³.

L'hôtel de la Villarmois possède une entrée indépendante (5 bis

rue Salle-l'Évêque) donnant directement accès au grand escalier desservant les appartements. Les pièces les plus somptueuses s'ouvrent sur la terrasse dominant le jardin. Le luxe est de mise avec des cheminées de marbre de Carrare portant la marque du marbrier et sculpteur marseillais Jules Cantini (1826-1916), des lustres de cristal, des plafonds peints et des fenêtres garnies de vitraux. L'une des cheminées du rez-de-chaussée porte le blason de la famille de la Villarmois, de gueule à la coquille d'or accompagné d'un phylactère portant la devise « *vir fidelis et fortis* ». Dans le couloir arrière se trouvait une

baie elle aussi garnie d'un vitrail figurant un blason ayant pour meuble un puits d'argent : les armes parlantes de la famille d'Espous.

Rien, à ce jour, ne permet de dire qui est l'auteur des plans de l'hôtel de la Villarmois. Mais tout porterait à croire que Léopold Carlier a pu jouer un rôle décisif dans sa conception, malheureusement aucun document ne le confirme.

L'État acquiert l'hôtel le 4 juin 1971, puis en 2006 d'importants travaux de mise en sécurité ont été réalisés. L'hôtel de la Villarmois est inscrit en totalité au titre des Monument historiques.



L'hôtel dit de Noailles

L'immeuble, où se trouvait l'annexe des jésuites, transformé en communs de l'hôtel de Vignes, est agrandi, surélevé et transformé en habitation au cours du 18^e siècle⁴. Les étages sont alors desservis par un escalier, rampe sur rampe, dont le mur nouau est ajouré d'arcs rampants. De grands arcs en anse de panier, ouverts sur la cour, éclairent l'escalier selon l'usage

montpellierain. En 1788, cet immeuble appartient au conseiller Vézian⁵. En juin 1915, le comte d'Espous, alors propriétaire, confie une modification des intérieurs à l'agence Carlier⁶. Par la suite, le bâtiment est transformé en hôtel pour voyageurs, auquel on donne le nom de Noailles. Le 16 mars 1995, les filles et héritières d'Antoine Noël Monteil vendent l'hôtel à l'État afin que la

direction régionale des affaires culturelles y installe une partie de ses bureaux puis ceux de l'unité départementale de l'architecture et du patrimoine (UDAP) de l'Hérault, transférée de ses locaux du 5 rue Enclos-Tissié-Sarrus. L'immeuble est inscrit en totalité au titre des Monuments historiques par arrêté du 21 novembre 2012, pour ses façades, toitures et escalier.

L'hôtel d'Assas

L'hôtel et son jardin sont implantés sur un terrain assez vaste à l'angle de la rue Vieille-Aiguillerie et de la rue Bocaud⁷. Le jardin et la cour occupent l'emplacement du jardin bas des jésuites. Tandis que le corps de logis a été bâti sur une parcelle où s'élevait une maison ayant successivement appartenu à Bernard Bagnières, Jean Charanton, Jean de Sarret en 1632, puis au 18^e siècle, à un médecin nommé Honoré Petiot⁸.

L'hôtel, construit vers 1830-1840, est lié à la présence des d'Espous. Il fut acquis en garantie de la dot de Marie Caroline Émilie d'Espous, épouse de Marie Philippe Fulcrand

d'Assas. On ignore le nom de l'architecte qui a conçu cet hôtel présentant des traits néoclassiques en vogue à Montpellier au cours de la première moitié du 19^e siècle.

En 1940, il appartient à la marquise de Sinéty⁹. Par courrier du 3 septembre 1970, M. André Gally, alors correspondant permanent du comité architectural des affaires culturelles, fait état de l'intérêt de l'acquisition simultanée des hôtels de Grave, de la Villarmois et d'Assas pour le regroupement de tous les services, mais la vente de l'ensemble ne se réalise pas.

Par la suite, Claire Édith Roberte Marie de Sinéty (1922-2016) le vend

à la ville de Montpellier le 20 avril 1984. Les bureaux du festival Montpellier Danse y sont installés. Puis par acte du 17 octobre 2001, la ville cède l'hôtel au ministère de la Culture et de la Communication pour agrandir les locaux de la direction régionale des affaires culturelles. Quelques années après, en 2007, à la suite de la décentralisation le service régional de l'inventaire quitte la direction régionale, libérant ainsi de nombreux bureaux. L'hôtel d'Assas, alors inutile est remis le 24 mars 2011, à France Domaine en vue de son aliénation. L'immeuble est actuellement transformé en logements.

[JLV]

1. L'hôtel de la Villarmois a son entrée au 5 bis rue Salle-l'Évêque.
2. Sur le plan de 1696.
3. Achat de l'immeuble par Joseph Auguste d'Espous reçu le 19/04/1883 par Marie Louis Eugène Périquier.
4. L'hôtel avait son entrée au 2 rue des Écoles-Centrales.
5. Flandio de La Combe 1788, p. 5, n° 180.
6. Archives de l'agence Carlier, plan daté du 24/06/1915.
7. L'hôtel a son entrée au 6 rue Vieille-Aiguillerie.
8. Flandio de La Combe 1788, p. 5, n° 183.
9. Durand de Girard 1940, p. 149.



De la demeure privée à l'usage public :
décors, mobiliers historiques et aménagement



L'acquisition de l'hôtel de Grave par l'État



Jardin de l'hôtel de Grave vu depuis la terrasse en 1970. On distingue les corbeilles de fruits et de fleurs du 18^e siècle.

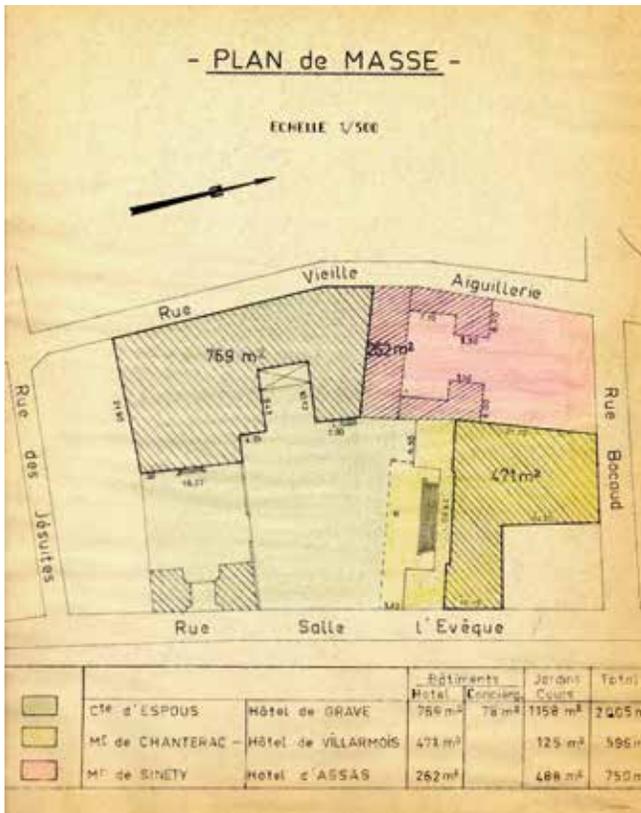
Pages précédentes :
Vestibule d'entrée de l'hôtel de Grave en 1970.

En 1963, la création par André Malraux des CRAC, Comités régionaux des affaires culturelles, préfigure la mise en place des futures directions régionales des affaires culturelles (DRAC). La structuration de la direction régionale des affaires culturelles passe par un mouvement de concentration du pouvoir, un regroupement des services déconcentrés de la culture implantés dans la ville (direction des antiquités, conservation des Bâtiments de France, Commission régionale de l'Inventaire général). La préfecture de région, la direction régionale et le bureau du directeur doivent devenir des lieux de décision essentiels. Ceci passe d'abord par le choix d'un bâtiment dédié, pour une « vraie » direction régionale.

Le projet d'acquisition d'un hôtel par le ministère d'État chargé des Affaires culturelles pour le regroupement des services régionaux

L'intention première du ministère, pour réaliser le regroupement des services régionaux du ministère était l'acquisition de l'hôtel de Lunas, au regard de la note du 21 janvier 1970 de Pierre-Marie Auzas (1914-1992), inspecteur des Monuments historiques, relative à son classement et au projet de donation de M. Pierre Sabatier d'Espéran. M. Schmerber, directeur adjoint de l'administration générale et M. Figière, chef du bureau des affaires immobilières et domaniales ont estimé que cet hôtel ne pouvait se prêter à l'opération désirée, à cause de l'insuffisance d'espaces : 1280 m² seraient nécessaires et 600 m² de caves pour les dépôts archéologiques du service des fouilles¹.

Selon André Gally, correspondant permanent du comité architectural des affaires culturelles, « le choix de l'implantation de l'administration dans une cité administrative pourrait être évité par l'acquisition de l'hôtel de Grave et l'hôtel de Chanterac ». Il indique tout le parti que l'on pourrait tirer des caves des hôtels, non seulement pour entreposer des objets de fouilles mais aussi pour la visite. « Il serait très opportun que la Caisse nationale des monuments historiques (CNMH) – actuellement



Centre des monuments nationaux (CMN) – puisse acquérir une partie du mobilier pour le conserver dans les salles ouvertes à la visite, car il est évident que les visiteurs ne demanderont pas aux conférenciers de leur faire un cours de style, mais bien plutôt de faire revivre devant eux une époque. C'est à cela qu'ils seront sensibles. »

Plan de masse 1970 ; emprise des hôtels d'Espous (de Grave), de Chanterac (de la Villarmois) et de Siney (d'Assas) en 1970.

Jean Salusse, maître des requêtes au Conseil d'État, directeur de la Caisse nationale des monuments historiques, sera conduit dès le mois de février par René Schmitt, architecte des Bâtiments de France² pour visiter l'hôtel de Grave en vue de la prochaine acquisition par le ministère des Affaires culturelles³.

La note demandée à l'expert foncier Daniel Houdiard pour l'évaluation de l'hôtel de Grave⁴ considéré par les connaisseurs comme un immeuble exceptionnel, se base sur la lecture de deux notices historiques, celle de Dominique de Rocheline sur l'hôtel de Grave, extraite du *Guide des vieux hôtels de*



Vue du salon de musique de l'hôtel de Grave en 1970.

Montpellier non datée, et sur celle de l'ouvrage *Vieux hôtels montpelliérains* d'Albert Leenhardt paru en 1935. Qualifié par ce dernier de « l'un des plus beaux et des plus importants de la ville », l'hôtel de Grave, par sa situation privilégiée dans le vieux quartier aristocratique, a conservé son charme d'antan auprès d'autres hôtels particuliers anciens, entouré de rues étroites et pittoresques. La propriété constitue « un très bel ensemble de grande classe ». La description de l'expert se poursuit avec « le joli parc bien dessiné, avec ses massifs de verdure, ses arbres séculaires, sa petite pièce d'eau et ses ruines antiques, qui forment un écran remarquable à la demeure principale ». Toujours selon l'expert, « il est difficile de trouver des termes de comparaison vraiment valable [...] C'est un peu comme s'il s'agissait d'un très beau meuble signé, d'un tableau de maître ou d'un bijou de pierres exceptionnelles ».

Les négociations entre l'État, la ville et les propriétaires

André Gally envisage l'achat des trois hôtels mitoyens, les hôtels de Grave, de la Villarmois et d'Assas afin de disposer de suffisamment d'espace pour loger convenablement l'ensemble des services. La CNMH a confirmé sa contribution financière pour la mise en valeur de cet ensemble qui s'ajouterait aux travaux de réfection et porterait notamment sur le dégagement des caves, la restauration des décors intérieurs et l'acquisition du mobilier.

Cette proposition requiert l'assentiment du maire de Montpellier : il souhaite vivement que le ministère des Affaires culturelles devienne propriétaire de l'ensemble et participerait également à la mise en valeur de ces hôtels.

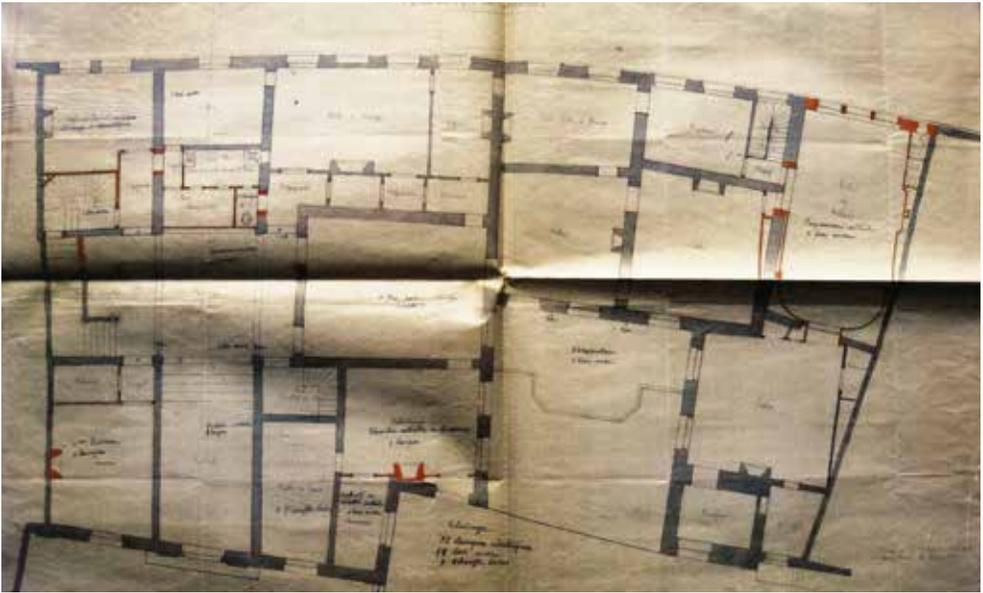
André Gally précise que, « sans l'acquisition de l'hôtel d'Assas, le regroupement des services ne pourrait concerner l'agence des Bâtiments de France, service départemental et non régional⁵ ». Il fait état « de l'intérêt de faire l'acquisition simultanée de l'hôtel d'Assas attenant, indépendant des deux précédents, hôtels de Grave et de la Villarmois. Cet hôtel serait très utile pour faciliter le regroupement total des services », auprès de Monsieur Chateaneuf, inspecteur central des Domaines au centre administratif Chaptal de Montpellier⁶. « Étant donné que les propriétaires de l'hôtel d'Assas semblent vouloir différer leur vente, il pourrait être proposé de mettre la vente des hôtels de Grave et de la Villarmois sous condition de l'acquisition de l'hôtel d'Assas. Les experts MM. Houdiard et Dolbeau, étant les mêmes pour les trois hôtels, pourraient faire pression sur les propriétaires pour obtenir une promesse de vente de l'hôtel d'Assas. » Il rappelle le coût d'aménagement des trois immeubles estimés par l'administration des Domaines, 1 091 670 francs : Hôtel de Grave, propriété du comte d'Espous : 498 700 francs ; Hôtel de la Villarmois, propriété de la vicomtesse de Chanterac : 449 559 francs ; Hôtel d'Assas : 143 411 francs.

L'acquisition simultanée par l'État de l'Hôtel de Grave et de l'Hôtel de la Villarmois

André Gally annonce par un courrier du 9 novembre 1970 à Monsieur le directeur de l'architecture, que l'État pourrait acquérir conjointement l'Hôtel de Grave, 5 rue Salle-l'Evêque et l'Hôtel de la Villarmois, 5 bis de la même rue. Il ajoute que finalement, « cela permettra de loger tous les services des affaires culturelles qui existent actuellement au niveau



Heurtoir du portail d'entrée de l'hôtel de Grave en 1970. Illustration extraite de Maurice Chauvet, *Montpellier et ses environs* (cf. bibliographie).



Plan du rez-de-chaussée de l'hôtel de Grave par l'architecte Louis Carlier (1872-1955), 19 mars 1908, annoté pour l'aménagement de l'hôtel en bureau.

régional à Montpellier, ainsi que l'agence des Bâtiments de France. Au surplus, le conservateur des antiquités et objets d'art du département de l'Hérault pourrait y disposer des locaux qui manquent généralement à ces collaborateurs (jusqu'à présent un peu trop occasionnels) de notre service. En effet, les services régionaux du ministère sont logés actuellement dans des conditions très précaires (c'est le cas de l'Inventaire) ou très insuffisantes (c'est le cas des antiquités historiques) et l'un d'entre eux (les antiquités préhistoriques) n'a même pas de bureau. »

Il rajoute que l'emplacement est exceptionnel, en plein centre, près de la préfecture, de la cité administrative et de tous les équipements culturels de la ville (musée, bibliothèque, école des beaux-arts). « En outre, c'est une chance supplémentaire qui est offerte au secteur sauvegardé de Montpellier, à l'intérieur duquel se trouvent précisément ces deux hôtels. »

Par une décision du 11 décembre 1970, la commission régionale des opérations immobilières, de l'architecture et des espaces protégés du Languedoc-Roussillon émet un avis favorable au projet d'acquisition par l'État de l'hôtel de la Villarmoises en vue du regroupement des services régionaux du ministère des Affaires culturelles de Montpellier. Jacques Rigaud signe la décision d'acquisition des hôtels de Grave et de Chanterac le 7 mars 1971.

**MINISTÈRE DES
Affaires Culturelles**

Affiliations
Caisse nationale des
Monuments Historiques
et des Sites
—
La Direction
RUCDV
REF. N° 142

Montpellier, le 14 JUIN 1971
M. Jean SALUSSE, Directeur

Monsieur le Maire,

J'ai l'honneur de vous adresser les textes de votre récent arrêté.

La Caisse Nationale des Monuments Historiques et des Sites a eu le plaisir de concourir avec la ville de Montpellier à l'aménagement de certaines parties de l'Hôtel de Grave et de l'Hôtel de Chanterac que l'État - futur propriétaire des immeubles - mettrait à la disposition des touristes qui visitent les vieux quartiers de Montpellier. Certains salons des deux hôtels seraient peints comme un ensemble d'unités artistiques de milieu de XIXe siècle. Les caves voûtées de l'hôtel qui étaient les caves du premier palais des évêques de Montpellier - pourraient devenir une salle d'accueil de musée, d'information pour les touristes et les amateurs d'art. L'ensemble des opérations constituerait considérablement la mise en valeur du vieux Montpellier.

J'ai demandé, lors de mon passage, que l'on adresse le devis de ces opérations à la Caisse, et je pense qu'il sera également soumis à votre appréciation.

Des conversations ultérieures devraient vous permettre de lui définitivement les sommes que votre ville et moi-même nous sommes prêts à affecter.

Je vous remercie très vivement de l'accueil que vous m'avez réservé, et je vous prie, Monsieur le Maire, de croire à ma considération très distinguée.

Jean SALUSSE

Monsieur DELMAS
Maire de Montpellier
M - MONTPELLIER

Le Ministre

2

1, rue de Valenciennes, PARIS 10

DECISION du 22 MAR 1971

Précision à l'arrêté du 14 Juin 1971 par le Ministre des Affaires Culturelles
des Hôtels de Grave et de Chanterac à Montpellier.

Le Ministre des Affaires Culturelles,

Sur le rapport de l'architecte 1971 désigné par le Ministre des Affaires Culturelles ;

Sur le dossier de travaux de 20 millions prévu pour la reconstruction et l'amélioration des logements insalubres en matière d'opérations immobilières d'habitat collectif et d'habitat individuel ;

Sur l'avis d'expertise présenté par le Technicien Supérieur des Travaux Publics de l'Architecte de Montpellier et de l'Ingénieur des Travaux Publics de Montpellier dans sa séance du 11 Janvier 1971.

Monsieur

ARRÊTÉ pris en vertu de l'Article 17 de la Loi du 10 Mars 1954 relative à l'habitat et de l'Article 17 de la Loi du 10 Mars 1954 relative à l'habitat et de l'Article 17 de la Loi du 10 Mars 1954 relative à l'habitat.

Paris, le 22 MAR 1971

JACQUES RIGAUD

L'arrêté du 21 avril 1971 du ministère d'État chargé des affaires culturelles porte l'affectation d'un crédit de 2 000 000 de francs pour l'acquisition par l'État de deux hôtels particuliers de Grave et de Chanterac sis rue Salle-l'Evêque et Bocaud à Montpellier.

Le 4 juin 1971, l'État acquiert l'hôtel de Grave de Mme d'Espous Marie, M. d'Espous Eugène et Mme Montal Marie-Odetta, 5 rue Salle-l'Evêque et 20 rue de la Vieille-Aiguillerie⁷. Le même jour, l'État, représenté par M. Carrette, directeur départemental, adjoint au directeur des services fiscaux du département de l'Hérault, de M. Schmerber, directeur adjoint à l'administration générale du ministère des Affaires culturelles, acquiert de Mme Lancrau de Breon Jacqueline, née Artur de la Villarmois, épouse de M. de la Cropte de Chanterac, M. Lancrau de Breon Alphonse et Mme Artur de la Villarmois Marie, ascendants donateurs, devient propriétaire de l'immeuble dénommé hôtel de la Villarmois, 5 bis rue Salle-l'Evêque et du 5 rue Bocaud.

La DRAC s'installera dans l'hôtel de Grave dès le mois de juillet 1977.

Décision par Jacques Rigaud (1932-2012) de l'acquisition par le ministère des Affaires culturelles des hôtels de Grave et de Chanterac du 22 mars 1971.

Courrier du 11 mars 1970 de Jean Salusse, directeur de la Caisse nationale des monuments historiques et des sites, au maire de Montpellier François Delmas, relatif à la participation de la ville de Montpellier pour l'aménagement de l'hôtel de Grave.

Le mobilier et l'ornement de l'hôtel de Grave

Les décors historiques

Le but d'un ameublement harmonieux est bien de refléter l'homme [...] C'est pourquoi, plus encore que la peinture, la sculpture et l'architecture, le mobilier révèle l'esprit d'une époque.

Mario Praz, *Histoire de la décoration d'intérieur*,
Thames et Hudson, 1994, p.20.

Vue de la verrière sur la terrasse
de l'hôtel de Grave en 1970.

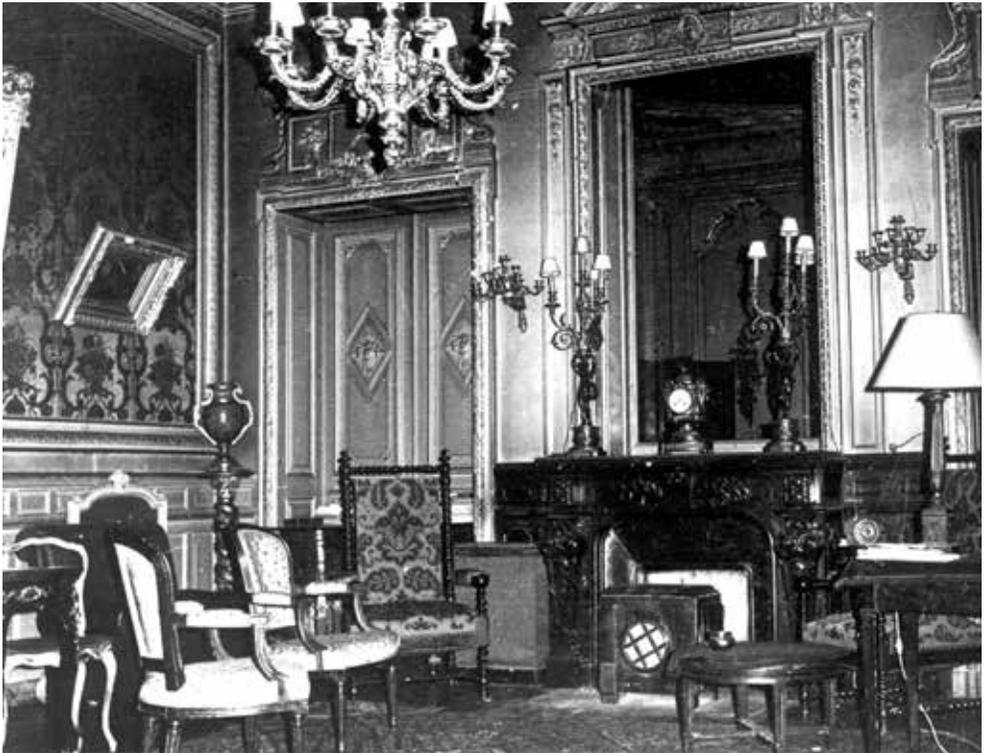


L'expert foncier Daniel Houdiard qui évalue l'hôtel en 1970 est sensible à la beauté des intérieurs qui forment « un ensemble de classe exceptionnelle. Les pièces destinées à de grandes réceptions comportent de superbes parquets et boiseries, plafonds d'époque, ainsi que de jolies glaces et de très belles cheminées, le tout servant d'écrin à un mobilier authentique d'une rare qualité et de grande valeur ».

La description du rez-de-chaussée par l'expert reflète l'état de l'hôtel au moment de sa vente. « La distribution intérieure de l'hôtel est fort bien comprise. La grande porte principale à double battant fait pénétrer de la cour d'honneur dans une large entrée comportant quelques marches donnant accès à un vaste hall carré, éclairé par une coupole en vitrail située au haut de l'étage supérieur, auquel on accède vers la gauche par un bel escalier de pierre. Sur le hall, ouvrent plusieurs portes donnant accès de part et d'autre de l'entrée à une bibliothèque et un petit escalier de service ; au fond, à une chambre lingerie, office et à la salle à manger ; à droite une grande pièce dite "Salon des tapisseries" qui comporte de jolies boiseries et un beau parquet dit "petit Versailles".

Sur la partie vers parc, donc à l'est, près de l'entrée se trouvent plusieurs pièces formant petit appartement avec grande salle de bain, cabinet de toilette et une très belle chambre qui comporte deux portes-fenêtres ouvrant sur le jardin. Enfin au fond, communiquant avec les deux derniers salons et donnant sur la rue de la Vieille-Aiguillerie, une très grande salle de billard. À la suite du grand salon, trois autres salons dont un en retour d'équerre et boudoir. L'une de ces pièces est nommée "le salon doré" luxueusement ornée de belles sculptures en gypse. Toutes ces pièces ouvrent sur une grande véranda qui donne sur le parc. »

Ses propos élogieux sont corroborés par la description qu'en donne Frédéric Fabrège, ami d'Auguste d'Espous qui meubla



l'hôtel d'un goût très sûr : « Son intérieur était un vrai musée » Le salon doré en 1970.
 (citation p.36).

L'inventaire du mobilier d'Espous dont l'État se propose de faire l'acquisition, dressé par le commissaire-priseur de Montpellier Louis Marquès (4 bis rue Baudin) du 1^{er} octobre 1971, renseigne sur l'ameublement des demeures de la haute société montpelliéraine au début du 20^e siècle. Par le raffinement de l'aménagement intérieur, la magnifique décoration des murs et la qualité des meubles soigneusement choisis par Auguste d'Espous⁸, on ne peut que regretter la dispersion d'une partie du mobilier : tapisseries flamandes des 16^e et 17^e siècles, appliques et lustres en bronze doré et cristal, lanternes Louis XVI et lustres à pampilles, lustre en verre de Venise, lanternes, armoires sculptées du 17^e siècle, mobilier de salon en bois doré recouvert de damas rouge, table en bois sculpté et dorée à dessus de marbre, mobilier de salon en bois sculpté et peint en gris de style Louis XIV, pendules et chandeliers en bronze et marbre vert, grandes glaces de salon, portraits de famille, tissus, céramiques et autres objets, etc. La frontière entre collection et décor s'estompe, l'ornement comme le mobilier sont l'âme même de ce lieu.

Les tapisseries de l'hôtel de Grave

Quatre tapisseries qui ornaient l'hôtel des d'Espous ont été rachetées par l'État, Caisse nationale des monuments historiques et des sites en 1971 pour être conservées *in situ*.

La tapisserie de la Rhétorique

Vers 1661-1688 (4,18 m x 3,80 m) - Elle ornait l'escalier d'honneur.

L'allégorie de *La Rhétorique* est représentée par une dame tenant le Caducée, attribut de l'Éloquence. Elle appartenait à la tenture des Arts libéraux, composée de huit pièces, les

sept arts libéraux et l'Apothéose de ces arts. Considérée comme la tenture la plus célèbre des ateliers brugeois du 17^e siècle, elle a été réalisée sur les cartons du peintre anversois

Cornelius Shut (1597-1655) et plusieurs fois tissée au cours de la seconde moitié du 17^e siècle. Celle-ci porte la marque de Jan Leyniers, connu entre 1661 et 1688.

Trois tapisseries illustrant les guerres civiles de Rome

Vers 1570-1580 (3,40 m x 3,35 m ; 3,40 m x 4 m ; 3,40 m x 2,65 m) - Elles ont donné leur nom au salon des tapisseries.

Ces tapisseries ont été restituées au Centre des monuments nationaux (cmn) et sont accrochées depuis 2016 au château de Cadillac dans la première antichambre du roi. Jusqu'alors décrites comme représentant des scènes de la vie d'Alexandre le Grand, elles sont désormais identifiées par Renaud Serrette, inspecteur des collections au Mobilier national, comme étant relative à un cycle sur les guerres civiles de Rome. Le Mariage de Marc-Antoine et Cléopâtre, vers

-37 avant JC, est évoqué par Plutarque (*Vie d'Antoine*), la campagne de Pompée contre les pirates de la Méditerranée se déroula en -67 avant JC (Plutarque, *Vies Parallèles*) et la scène de bataille pourrait illustrer la bataille de Philippes, qui opposa en -42 les armées d'Octave et de Marc-Antoine aux assassins de Césars, Brutus et Cassius (Apien, *Histoire romaine*). Elles proviendraient de la famille Pallavicino et par descendance, de la marquise Serra au Palazzo Verde

à Gênes. Elles appartiennent probablement à une tenture de onze pièces de North Myms Park. Le monogramme sur la bordure est celui du lissier flamand Josse van Herzeete actif à Bruxelles de 1560 à 1580. Le style de la bordure aux initiales B-B (Bruxelles-Brabant) permet de préciser la production de cette tapisserie entre 1570 et 1580.

[HP]

1



2



Le salon des tapisseries en 1970.

Rhétorique (1), Mariage de Marc-Antoine et Cléopâtre (2), Pompée et les pirates (3), Scène de bataille (4).



3



4



Le mobilier et l'aménagement : le rôle de la Caisse nationale des monuments historiques

En 1970, la Caisse nationale des monuments historiques (CNMH), est un établissement public, placé sous la tutelle du ministre des Affaires culturelles. Ses ressources proviennent de l'exploitation des monuments appartenant à l'État. Elle s'est donné pour mission de faire connaître les villes d'art de France. À ce titre, elle organise des visites-conférences dont le succès va croissant.

Dans l'optique de l'achat par l'État des hôtels de Grave et de la Villarmois, André Gally sollicite le ministère pour le rachat du mobilier : « cet hôtel possède un mobilier très intéressant qu'il serait regrettable de voir dispersé. Il est parfaitement possible d'envisager que le circuit des visites-conférences traverserait l'hôtel de Grave, ce qui permettrait aux visiteurs d'admirer successivement la cour, le jardin, les trois salons, qui de toute façon ne devraient pas être transformés en bureaux, en raison de la richesse de leurs décorations, mais qui pourraient être affectés à l'usage de salle d'attente et de salles de réunions. Les visiteurs pourraient ensuite descendre dans les magnifiques caves voûtées pour y admirer non seulement l'architecture, mais encore une exposition permanente d'archéologie. La Caisse nationale des monuments historiques serait d'ailleurs très bénéficiaire dans une opération de mise en valeur de l'hôtel de Grave car la visite de cet hôtel ne manquerait pas d'apporter un attrait supplémentaire aux visites-conférences à Montpellier, et on peut être assuré que son comptoir de ventes serait assailli de demandes de cartes postales dont elle aurait l'exclusivité et qui représenteraient des détails de la décoration intérieure de l'hôtel de Grave et des objets de fouilles déposés dans les caves⁹ ».

Par courrier du 14 mai 1971, André Gally invite à nouveau la CNMH au rachat du mobilier, le comte d'Espous venant de signer l'acte de vente de son immeuble au ministère des Affaires culturelles. « Ce dernier va donc se trouver très prochainement en possession de cette propriété ainsi que de l'hôtel voisin, également acheté par l'État. Les salons de l'hôtel de Grave ne peuvent garder leur caractère et leur séduction que s'ils conservent une partie importante de leur mobilier. Le comte d'Espous accepte de laisser au ministère des Affaires culturelles les lustres, les consoles et les sièges (et même une tapisserie). Il serait donc opportun que la Caisse nationale des monuments historiques puisse procéder à leur acquisition¹⁰. »

Le mobilier de l'hôtel de Grave acquis par la CNMH

Plusieurs fois sollicitée, la CNMH participe financièrement à la restauration de l'hôtel de Grave : pavage de la cour, ravalement des façades, aménagement du jardin. La CNMH réalise aussi la restauration et l'aménagement de trois salons aux décors remarquables¹¹, et des caves pour l'exposition archéologique permanente d'objets issus de fouilles, ce monument pouvant être en partie ouvert aux visites-conférences. Même si le prix de l'acquisition apparaît relativement élevé (2 000 000 de francs), même si l'aménagement paraît coûteux (1 000 000 de francs), l'État a souhaité aussi récompenser la ville de Montpellier pour les résultats remarquables obtenus par les visiteurs conférenciers dans cette ville d'art. La CNMH a inscrit sur son budget de 1970, la somme de 250 000 francs pour participer à la restauration d'un de ces deux hôtels, crédits reportables et qui pourraient être augmentés en 1971. Elle est disposée à procéder à l'acquisition d'une partie du mobilier de l'hôtel de Grave susceptible d'être cédé avec l'hôtel selon un prix à fixer par expertise amiable.

Comme suite à l'expertise de 1971, la CNMH acquiert quelques pièces de mobilier de la vente d'Espous à l'usage de l'administration¹² : cinq dessus de portes à décor



Fauteuils et console présentés actuellement à l'hôtel de la Villarmois.

de fleurs, quatre bras de lumières à dix lumières ; deux miroirs d'applique, un canapé 19^e bois doré velours marron, huit fauteuils d'une série de douze, 19^e bois doré velours marron, quatre fauteuils 19^e bois peint doré velours rose, deux fauteuils 19^e bois peint textile jaune or d'une série de quatre, ainsi que quelques pièces aujourd'hui disparues, six chaises, dix fauteuils et un miroir d'applique¹³.

La CNMH fait également l'acquisition de meubles – hors mobilier d'Espous – pour présentation à l'hôtel de Grave : un lustre à huit branches et trente-six lumières, et deux copies de lustres Louis XIV araignée acheté à l'antiquaire montpelliérain Georges Fischer de Montpellier, une console rectangulaire du 18^e siècle en bois doré de chez Maître Oscar Gilbert-Bois Joli. Malheureusement, un cambriolage a fait disparaître des pièces majeures acquises hors vente d'Espous¹⁴ : un buste de femme provenant d'un antiquaire montpelliérain, Louis Baumel ; un buste de Caracalla de chez Lorenzi, 112 faubourg Saint-Honoré, Paris 8^e ; deux colonnes



en bois tourné et doré et une colonne Napoléon III en bois tourné et doré, de chez Maître Oscar Gilbert-Bois Joli.

Vues des lustres et appliques du salon de musique de l'hôtel de Grave.

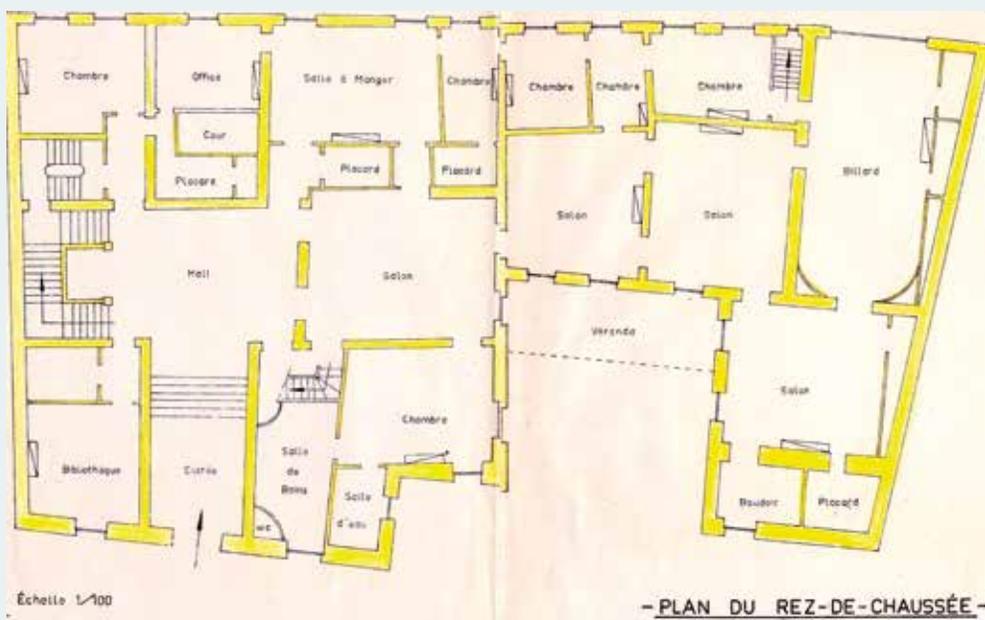
Par l'intermédiaire de M. André Gally et Mme Jacqueline Schmitt, attachée des services extérieurs à la DRAC, les meubles acquis seront restaurés en 1976 suite aux devis établis par M. Fabbricini de la société Xavier Ratel (8-10 rue de la Monnaie à Montpellier), concernant douze fauteuils en bois doré, canapé, dix fauteuils, six chaises, deux bergères en cuir. En juillet 1977, la DRAC souhaite aussi acquérir du mobilier complémentaire à usage de l'administration. Elle achète auprès de la société Rotaflex de Choisy-le-Roi (12 bis du Docteur-Roux), six suspensions « satellites ». Un courrier d'André Gally du 27 septembre 1977 relate l'achat d'une épinette à Claude Mercier, facteur de clavecins, *À la corde pincée* (20 rue de Verneuil, 75007 Paris) ; le 25 juillet 1978, la DRAC achète un lustre hollandais à Mme Augeard (9 rue Boussinard, 75013 Paris).

[HP]

Le plan d'aménagement de 1970 pour l'installation de la DRAC

D'après le schéma d'acquisition des meubles et objets pour la présentation du rez-de-chaussée de l'hôtel de Grave réalisé par la Caisse nationale des monuments historiques

De façon extrêmement précise, la Caisse nationale des monuments historiques définit un projet d'aménagement destiné à accueillir les services de l'administration et à permettre l'accès au public des salons historiques.



Plan d'aménagement du rez-de-chaussée de l'hôtel de Grave en 1970.

Pages suivantes :

Dessins pour la transformation des salons en bureaux réalisés par la Caisse nationale des monuments historiques et des sites en 1971-1972.

Couloir (8 m x 4 m) et hall d'entrée (9,5 m x 5,90 m ; h. 11 m)

La nouvelle vocation de l'hôtel de Grave doit être affirmée dès que le visiteur pénètre dans le haut, large et long couloir précédant le hall central. Le plafond de ce couloir et les murs sur lesquels seront accrochés peintures, gravures, illustrations, plans, cadres dorés, etc. de la région Languedoc-Roussillon seront tendus de velours sombre. Un sas en verre sera réalisé, comprenant deux portes battantes.

Cette architecture par elle-même abritera dans ce projet un jardin d'hiver, cher à la princesse Mathilde et très en vogue aujourd'hui, arbres, hautes plantes soigneusement répartis, adoucissant sans en réduire la dimension, la froideur de ce petit palais (palmiers, hautes plantes, cordelines, caoutchoucs, fougères et fleurs de la région). Le panneau en verre cathédrale (opaque) placé sous le rampant soutenant l'escalier Louis XIV, sera remplacé par une plaque de verre transparent découvrant la descente vers les caves. La grande tapisserie des Flandres (Rhétorique) sera replacée dans l'escalier à sa place d'origine.

Mobilier à acquérir

Quatre banquettes, gravures, tableaux, plans encadrés d'or.

Les murs seront recouverts de tissus. Le mobilier à acquérir pour le hall est un ensemble de bambou marbré (canapé, banquette, six fauteuils, deux tables), une table, pour l'escalier, deux gaines supportant les torchères et au premier étage dans le coin de la galerie à droite de l'appartement du directeur, trois fauteuils et un guéridon et tableaux disposés sur les murs.

Une moquette de coco recouvrira l'entrée, le hall, l'escalier et la galerie.



Salle à manger (7,15 m x 5 m) et salle de billard

Très typiquement Second Empire, la salle à manger (à visiter ou à utiliser pour de petites réunions : douze places autour de la table) conservera sa décoration très chargée. Les murs sont faits de panneaux de plâtre recouverts de peinture marbrée (ou de stuc) encadrés et soutenus par des boiseries marron foncé. Une grande cheminée en marbre gris foncé est surmontée d'une espèce d'oculus lourdement ornementé, ancien logement d'une pendule disparue. Une vitrine tarabiscotée est située entre les deux fenêtres. Le caractère de cette salle à manger sera intégralement respecté.

Tentures et rideaux

Doubles rideaux avec amples draperies pour chacune des deux fenêtres.

Mobilier de style Second Empire totalement à acquérir

Une grande table d'une salle à manger de trois mètres utilisable pour les réunions, une ou deux dessertes ou meubles d'appui, douze chaises, deux jardinières à placer devant les fenêtres, un tapis central de 5 m x 2,5 m.

À acquérir également divers objets et bibelots

Objets figurines ou vaisselle en faïence régionale, un milieu de table, une nature morte.

L'éclairage à acquérir

Une suspension centrale, tubes fluorescents dans la vitrine.



Bibliothèque - Bureau d'attaché (5 m x 4,7 m)

On accède à ce bureau de proportions agréables par le hall central après passage dans un couloir qui dessert une petite pièce d'archivage, avec une fenêtre sur la cour d'entrée, un plafond avec poutres et une cheminée en marbre.

Tentures et rideaux

Doubles rideaux aux fenêtres.

Mobilier à acquérir

Un bureau contemporain, un fauteuil de bureau pivotant, une bibliothèque contemporaine, deux fauteuils visiteurs contemporains, deux chauffeuses contemporaines, une petite table et un tapis (3 m x 2,5 m).

L'éclairage à acquérir

Une lampe de bureau et deux lampes sur la cheminée.



Le hall en 1970.



L'enfilade des salons

Salon des tapisseries – Accueil (7, 87 m x 6,30 m)

L'antichambre du directeur qui servira à l'accueil de ses visiteurs, retrouvera son caractère initial par la remise en place d'un ensemble, présentement entreposé, de trois tapisseries de Bruxelles du 16^e siècle, et de six dessus de portes sur tissu.

Une fausse porte, cinq portes dont deux ouvrant sur le hall, l'une permettant l'accès à une suite de salons, une autre au couloir de la salle à manger, et la dernière au bureau du directeur.

Tentures et rideaux

Doubles rideaux avec lambrequin pour la fenêtre.

Le mobilier existant

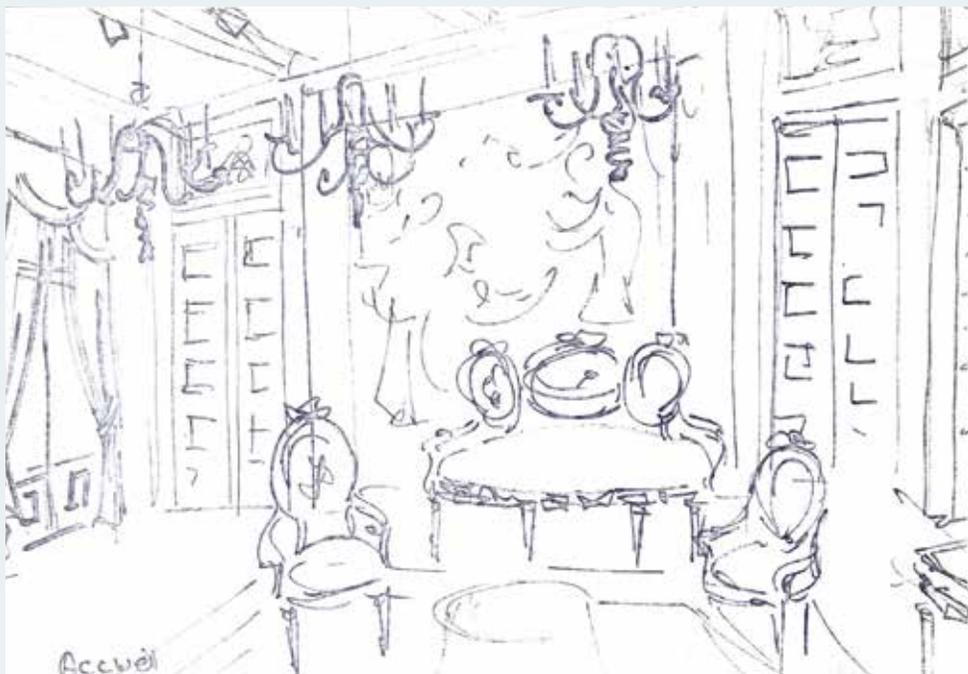
Une glace entre les deux portes d'accès au hall, à recouvrir les neuf fauteuils et un canapé trois places formant un ensemble Second Empire, très belle dorure à la feuille.

Mobilier à acquérir

Une table centrale, une console, entre les deux portes donnant sur le hall, un buste et une colonne le supportant entre la porte d'accès au salon et la fenêtre, et un tapis central de 5 m x 3,5 m.

À acquérir pour l'éclairage

Trois lustres sur la ligne allant du lustre à la console.





Le salon des tapisseries en 1970.
Tapisserie des noces d'Alexandre
et Roxane qui ornait le salon,
16^e siècle, détail.



Salon doré (6 m x 5,80 m)

Ce salon conservera sa fonction. Il fait partie d'un ensemble de réception de quatre salles communicantes dont il est la seconde. Il communique avec le salon utilisé comme antichambre, double porte pleine, et avec le salon de musique. Deux doubles portes pleines de chaque côté d'une cheminée (surmontée par une baie vitrée fixe à l'encadrement et fronton moulurés) ouvrent sur le salon de musique.

Ce salon permet l'accès par une porte sous tenture à une pièce, qui sera dans un programme ultérieur réservée à un fonctionnaire. Avec son plafond à caissons moulurés, ses deux hautes fenêtres donnant sur le jardin, cette pièce est exemplaire de style Second Empire. On y verrait vivre l'impératrice... il s'agit donc d'accentuer son caractère.

Tentures et rideaux

Un tissu damassé est à appliquer sur le mur face aux fenêtres, doubles rideaux à lourdes draperies sur chacune des deux fenêtres.

Le mobilier existant à recouvrir

Trois fauteuils très Second Empire, belle dorure imitation Louis XVI.

Mobilier à acquérir

Une console dorée à placer sous la glace face à la cheminée, un guéridon à plateau de 60 cm de diamètre au centre du demi-cercle des trois fauteuils dorés, un petit meuble, une jardinière devant chacune des deux fenêtres, une jardinière à l'angle gauche de la pièce (en regardant l'antichambre), un buste supporté par une colonne entre la porte sous tenture et celle communiquant avec le salon de musique, un siège de deux places appelé confident au centre, deux chauffeuses encadrant la cheminée, deux tabourets de pieds, une banquette entre les deux fenêtres, un pouf entre la porte de l'antichambre et la console, un tableau sur chevalet habillé d'un drapé, deux chenets et un pare-feu devant la cheminée, un tapis (2 m x 1,70 m) et un tapis (2 m x 1,30 m).

À acquérir également divers objets et bibelots

Une pendule sur la cheminée, une potiche chinoise sur la console, tableaux à cadres dorés et gravures diverses chargeant le mur face aux fenêtres.

À acquérir pour l'éclairage

Un lustre à globes, quatre appliques murales, deux lampes de cheminée à globe.

Le salon doré de l'hôtel de Grave en 1970.

Salon de musique (6,60 m x 5,70 m)

Il fait suite au premier salon par deux doubles portes pleines et communique au fond à droite à angle droit avec le premier bureau d'attaché par une double porte vitrée, et au fond à gauche par une petite porte sous tenture avec l'ancien billard. Une porte-fenêtre ouvre sur le jardin à droite.

De style Second Empire, c'est la plus gracieuse pièce de l'hôtel. Les murs sont des panneaux de plâtre aux moulures rehaussées d'or. Deux grandes glaces sont richement ornées, l'une d'elles est située au-dessus d'une cheminée de marbre blanc avec personnages sculptés, trois fauteuils cabriolets et trois chaises.

Le mobilier existant à recouvrir

Trois fauteuils cabriolets et trois chaises.

Mobilier à acquérir

Un piano à queue et son tabouret, une table guéridon, trois jardinières, une console, un canapé capitonné avec deux tabourets de pieds, une chauffeuse capitonnée, un pouf capitonné et un pare-feu.

À acquérir également divers objets et bibelots

Une garniture de cheminée, des bibelots sur le piano.

L'éclairage existant

Lustre en bronze doré de quarante bougies et quatre appliques murales assorties (anges musiciens), lampe sur piano et lampe sur la console.



Vue actuelle du salon de musique de l'hôtel de Grave avec l'épINETTE acquise en 1977 (cf. p.9).



Salon rouge - Bureau d'attaché (6 m x 6 m)

Appelé autrefois « le salon rouge grandiose et majestueux », c'est la dernière pièce d'apparat d'une suite de quatre salles. Il sera ouvert, ainsi que les trois pièces qui le précèdent, aux visites organisées par la CNMH. Converti en bureau pour un attaché du directeur, il faut tenter de réduire les contradictions dues d'une part à sa double vocation professionnelle et publique, et d'autre part, à l'obligation de lui conférer, sans détruire son caractère, un aspect hospitalier pour le fonctionnaire

résidant et accueillant pour les personnes qu'il doit recevoir.

C'est un salon Louis XVI, très haut de plafond (à caissons) avec une grande cheminée, deux hautes fenêtres sur jardin, trois doubles portes, l'une donnant sur l'ancien billard, l'autre sur le secrétariat, la troisième vitrée, sur le salon de musique. Outre de nombreux tableaux, il est orné d'une glace dorée, d'une grande console, quatre fauteuils cabriolet et de trois chaises et d'un grand lustre en bronze et cristal.



Le salon rouge de l'hôtel de Grave en 1970.

Tentures et rideaux

Deux paires de doubles rideaux, sans draperie aux fenêtres, tenture murale en toile, imitation de dessins Louis XVI.

Le mobilier existant

Une glace dorée, quatre fauteuils cabriolet et trois chaises à recouvrir.

Mobilier à acquérir

Une bibliothèque, une table bureau, un fauteuil de bureau, une table basse, un tapis (3,5 m x 2,70 m).

L'éclairage existant

Un grand lustre bronze et cristal d'origine.

L'éclairage à acquérir

Un lampadaire entre la porte de la salle de musique et l'ancien billard, deux lampes sur la cheminée et une lampe de bureau.





L'installation à l'hôtel de Grave
du ministère de la Culture en région



L'installation à l'hôtel de Grave du ministère de la Culture en région

La naissance du ministère de la Culture, ministère d'État chargé des affaires culturelles est le fruit d'une rencontre historique entre Malraux et de Gaulle, deux personnages d'exception animés par la même passion pour la culture : « La culture n'est pas seulement un refuge et une consolation au milieu d'un temps qui est essentiellement mécanique, matérialiste et précipité. C'est aussi la condition de notre civilisation, parce que si moderne qu'elle puisse être (...) c'est toujours l'esprit qui la commandera, l'esprit, c'est-à-dire la pensée, les sentiments, la recherche et les contacts entre les âmes. C'est pourquoi, encore une fois, la culture domine tout, elle est la condition *sine qua non* de notre civilisation d'aujourd'hui, comme elle le fut de celles qui ont précédé celle-là. » (Charles de Gaulle).

Le décret fondateur n° 59-889 du 24 juillet 1959, rédigé par Malraux lui-même, donne à ce ministère chargé des affaires culturelles « la mission de rendre accessibles les œuvres capitales de l'humanité, et d'abord de la France, au plus grand nombre possible de Français, d'assurer la plus vaste audience à notre patrimoine culturel et de favoriser la création des œuvres l'art et de l'esprit qui l'enrichissent (art.1). » « Pour les plus jeunes, l'année 1959 appartient presque à la préhistoire, et sans remonter jusque-là, ni jusqu'aux Capétiens ou à Louis XIV, on peut dire que la culture a toujours été en France une affaire de l'État – quand elle n'était pas, parfois, une affaire d'État. Mais c'est sans doute seulement à partir de la création du ministère de la culture, en 1959, que l'on peut véritablement parler de politique culturelle, autrement dit d'un État qui se fixe des objectifs globaux ambitieux et se dote de la machine administrative et des moyens budgétaires pour les mettre en œuvre¹⁵. »

Pages précédentes :

Le salon de musique de l'hôtel de Grave, détail du décor peint et sculpté.

En 1982, le ministère se voit fixer de nouvelles missions : « Le ministère chargé de la culture a pour mission : de permettre à tous les Français de cultiver leur capacité d'inventer et de créer, d'exprimer librement leurs talents et de recevoir la



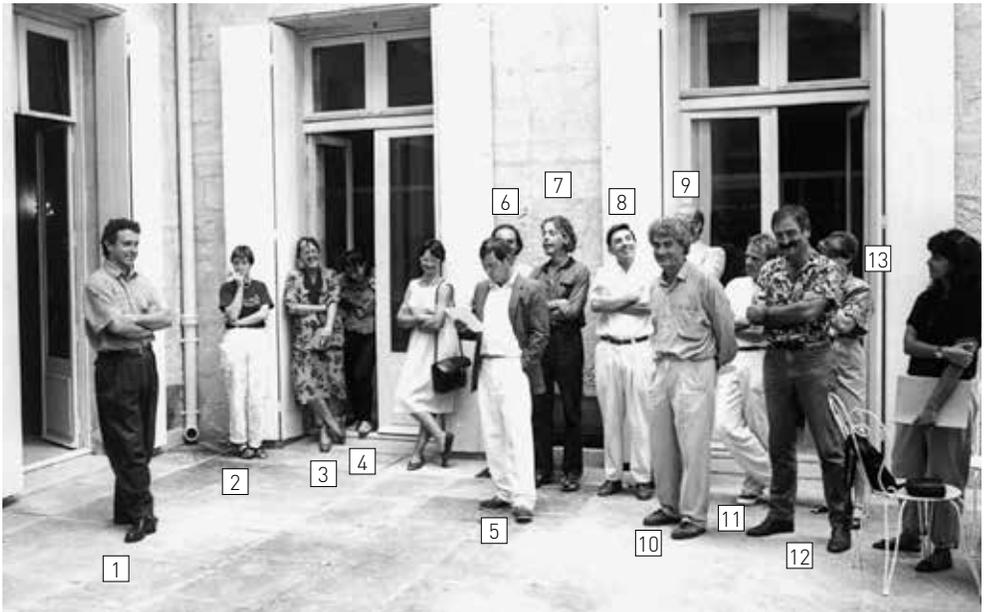
formation artistique de leur choix ; de préserver le patrimoine culturel national, régional ou des divers groupes sociaux pour le profit commun de la collectivité tout entière ; de favoriser la création des œuvres de l'art et de l'esprit et de leur donner la plus vaste audience ; de contribuer au rayonnement de la culture et de l'art français dans le libre dialogue des cultures du monde. » [Décret n° 82-394 du 10 mai 1982]¹⁶.

La création du ministère de la Culture engendre une série de lois visant à sauvegarder et valoriser les grands monuments et les secteurs urbains remarquables, élargir le champ de la compétence patrimoniale, démultiplier l'offre culturelle d'excellence, soutenir la création contemporaine et le cinéma français, inscrire la culture dans les plans quinquennaux, et poser les premiers jalons de la déconcentration.

Le ministère de la Culture rassemble des services rattachés jusqu'alors à divers départements ministériels : à l'Éducation nationale (la direction générale des Arts et Lettres, la direction de l'Architecture, la direction des Archives de France), à l'Industrie et au Commerce (le Centre national de la cinématographie), et au haut-commissariat à la jeunesse et aux sports. Composé au début de son existence de quatre services d'administration centrale, ce nombre de services ne va cesser de croître entre 1959 et 2002 au fur et à mesure de l'accroissement des missions du ministère. La direction du Livre est créée en 1975 sous la mandature de Michel Guy.

Réception sur la terrasse de l'hôtel de Grave, 1983 :

- (1) André Gally, premier DRAC
- (2) André Nickels (1947-1990), directeur des antiquités historiques.
- (3) Georges Frêche (1938-2010), maire de la ville
- (4) Gérard Saumade (1926-2012), président du conseil général de l'Hérault de 1979 à 1998



(1) François de Banes Gardonne (2nd DRAC), avec une partie du personnel sur la terrasse de l'hôtel de Grave, 1987.

- (2) Marie-Claude Guibal
- (3) Michèle Jennepin (+)
- (4) Michelle Bedos
- (5) Sylvain Condroyer
- (6) Xavier Gutherz
- (7) Christian Jacquelin
- (8) Olivier Poisson
- (9) André Nickels (+)
- (10) Pierre Mistral
- (11) Alain Peyre
- (12) André Signoles (+)
- (13) Jacqueline Schmitt

La déconcentration culturelle : d'une administration centrale toute puissante à une administration de soutien aux initiatives locales

L'implantation des services déconcentrés de la culture fut une entreprise de longue haleine. Débutée avant la création du ministère d'André Malraux en 1959, elle n'aboutit réellement qu'à la fin des années 1980. Dans les premières années qui ont suivi la création du ministère de la Culture, les missions culturelles de l'État ont été assurées par l'administration centrale. Ce n'est qu'après 1963 que l'on assiste aux premières initiatives de déconcentration culturelle. Jusqu'à la fin des années 1960, les services extérieurs relevaient tous du secteur patrimonial : directions des Antiquités, conservations ou agences des monuments historiques et des bâtiments de France, commissions régionales de l'Inventaire général.

Des correspondants permanents aux DRAC : les premiers jalons de la déconcentration

Les comités régionaux des affaires culturelles (CRAC) créés le 23 février 1963 sont la première forme de représentation transversale du ministère en région. Ils participent à la préparation des plans régionaux d'équipement. Un correspondant permanent, choisi au sein du comité régional est chargé d'animer chaque CRAC. Par la circulaire du 23 avril



1966, les correspondants relèvent directement du cabinet du ministre et exercent leur activité sous autorité préfectorale. Ces fonctionnaires font vivre localement la culture. Ainsi débute la politique de déconcentration en région de l'action culturelle de l'État.

Cette dynamique est renforcée par la circulaire du 23 mai 1969 : la fonction de « directeur régional des affaires culturelles » ou DRAC est créée. Celui-ci dirige une direction régionale que l'abréviation DRAC désigne aussi. Les années 1970 voient les correspondants permanents être peu à peu être remplacés par les DRAC. Dans les faits, les premières DRAC ont été mises en place en 1969 en Alsace avec Jean Dumas, en Pays-de-la-Loire avec André Lebœuf et en Rhône-Alpes avec Claude Hiriard. Quatorze DRAC étaient installées en 1976.

Françoise Giroud, secrétaire d'État à la Culture, institue par décret dans chaque région un directeur régional des affaires culturelles chargé de la mise en œuvre de la politique culturelle du gouvernement. Ce décret n°77-115 du 3 février 1977 établit que les directeurs régionaux des affaires culturelles sont chargés de l'application de la politique définie par le gouvernement dans les domaines relevant du ministère de la Culture, et qu'ils ont autorité sur les services en dépendant. Le DRAC est le chef des services du ministère en région et

Terrasse de l'hôtel de Grave, vers 1992, avec une partie du personnel de la DRAC.

- (1) Yvon Comte
- (2) Francine Arnal
- (3) Marie-Sylvie Granjouan
- (4) Brigitte Mias
- (5) François-Victor Lepargneur (+)
- (6) Ghislaine Domenech
- (7) Sylvie Masson
- (8) Patricia Mas
- (9) Simone Guilleux (+)
- (10) Étiane Jorry (+)
- (11) Françoise Boulanger (+)
- (12) Christiane de Mortillet
- (13) Jacques Jourdan
- (14) Jean-Louis Vayssettes
- (15) Jean-Michel Perrin
- (16) Philippe de Mortillet
- (17) Claudine Chaler
- (18) Annie Lenadier



Jean-Marie Pérouse de Montclos, responsable scientifique et président de la Commission nationale de l'inventaire général, avec Bernard Sournia et Jean-Louis Vayssettes, en 1985.

décide de l'emploi des crédits déconcentrés. Publié au Journal Officiel le 8 février 1977, ce décret marque une étape importante dans l'implantation du ministère de la Culture en région et sa présence administrative¹⁷. Les DRAC sont placées sous l'autorité des préfets de région et sont chargées de la mise en œuvre, adaptée au contexte régional, des politiques du ministère de la Culture. Elles exercent également une fonction de conseil et d'expertise auprès des partenaires culturels et des collectivités territoriales.

Le décret n° 78-1013 du 13 octobre 1978 instaure la direction du Patrimoine afin de regrouper ce qui reste de l'ancienne direction de l'Architecture (monuments historiques et anciens « bâtiments civils », devenus « constructions publiques ») et les services, autonomes depuis 1964, de l'archéologie et de l'Inventaire général, auxquels s'ajoute une mission du patrimoine photographique¹⁸. Pour mieux affirmer la compétence du ministère à l'égard du patrimoine, la nouvelle direction crée en 1980 une « Année du patrimoine » qui fera date. La loi du 6 février 1992, organisant l'administration territoriale de la République, a fait des DRAC des services déconcentrés.

De la création à la fusion des DRAC

Plusieurs textes de loi sont venus par la suite modifier le paysage institutionnel en région, notamment la loi de décentralisation de 2004 avec le transfert du service de l'Inventaire général. En effet, la création en 1964 de l'Inventaire des monuments et richesses artistiques de la France, à l'initiative d'André Chastel sous le ministère d'André Malraux, ne s'appuyait pas sur des textes législatifs mais sur des textes réglementaires. En conséquence, les dispositions de l'article 95 de la loi n° 2004-809 du 13 août 2004 relative aux libertés et responsabilités locales ont permis le transfert de la compétence d'inventaire général du patrimoine culturel de l'État aux régions. Ce transfert est effectif à compter du



1^{er} janvier 2005, la loi maintenant le contrôle scientifique et technique de l'État, qui veille dans ce cadre à la bonne application des normes définies et fixées par arrêté après avis du Conseil national du patrimoine culturel, créé par le décret n° 2005-835 du 20 juillet 2005.

Par la suite, le décret n° 2010-633 du 8 juin 2010 relatif à l'organisation et aux missions des DRAC, intègre les services départementaux de l'architecture et du patrimoine dans les directions régionales des affaires culturelles¹⁹. La loi portant la nouvelle organisation territoriale de la République (loi notre), promulguée le 7 août 2015, redessine la carte territoriale française avec douze régions métropolitaines, au lieu de vingt et une précédemment, auxquelles s'ajoute la collectivité territoriale de Corse, impliquant une évolution en profondeur des services de l'État. Cette réforme vise à clarifier la compétence des collectivités territoriales avec le maintien de la clause de compétence générale partagée pour la culture. Les deux anciennes régions Languedoc-Roussillon et Midi-Pyrénées fusionnent pour devenir la région Occitanie. La réforme de l'administration territoriale de l'État a donné naissance le 1^{er} janvier 2016 à la DRAC Occitanie dont le siège a été fixé par le gouvernement à Montpellier. Dans un souci de proximité avec les institutions, les acteurs culturels et les collectivités, l'ensemble des compétences de la DRAC continue d'être exercé sur ses deux sites d'implantation, Montpellier et Toulouse et dans chaque chef-lieu de département avec les unités départementales de l'architecture et du patrimoine (UDAP).

[HP]

Michel Descossy (†), André Signoles (†) et Hélène Palouzié dans le salon des tapisseries en 1992.

Terrasse de l'hôtel de Grave, 1990 :

- (1) Jacques Imbert (†) (3^e DRAC)
- (2) Gérard Baille
- (3) Frédéric Letterlé
- (4) Syvain Condroyer
- (5) Jean-Luc Massy
- (6) Marie Caer
- (7) François-Victor Lepargneur (†)
- (8) André Signoles (†)

Regard de Didier Deschamps, DRAC de 2006 à 2012

« Le ministère doit aussi sa pérennité à sa juste appréhension de la nécessité d'inscrire les politiques culturelles au plus près du terrain, en se dotant des directions régionales des affaires culturelles – les DRAC. S'appuyant au départ sur des services patrimoniaux, les DRAC se sont très tôt constituées comme des espaces à part parmi les services de l'État. On n'entre pas « à la culture » sans vocation, sans passion, sans se concevoir soi-même comme un militant de l'action culturelle, avec parfois l'immodestie de s'imaginer tels des « *missi dominici* », véritables missionnaires chargés d'évangéliser et de pacifier les provinces, en rendant fertile, par un arrosage intensif, le fameux désert culturel français.

L'État est, à l'époque, très nettement prescripteur : ses principaux interlocuteurs sont les villes et, à un degré moindre, les départements, en particulier après les lois de décentralisation de 1982, qui verront les archives et les bibliothèques départementales de prêt transférées aux départements – une des décentralisations les plus réussies à ce jour, sans aucun doute.

Les DRAC des années 1980-1990, s'étoffaient rapidement et comptent bientôt une centaine d'agents en moyenne ; elles poursuivent une politique volontariste en faveur d'un maillage du territoire en équipements culturels : bibliothèques, médiathèques, salles de spectacle, de nouveaux CDN (Centre dramatique national), des CCN (Centre chorégraphique national), des Scènes nationales ; tout cela venant s'ajouter au plan Landowski (1969) pour le développement de la musique et la constitution d'orchestres régionaux.

De là, un premier changement fondamental va se produire à travers le décret du 1^{er} juillet 1992 portant charte de la déconcentration, qui stipule que l'échelon de droit commun de l'action de l'État est le niveau régional, conférant ainsi aux DRAC une réelle autonomie dans la conduite des politiques culturelles et la gestion des crédits, sous l'autorité bienveillante des préfets de région.

Le second changement est l'inscription dans le paysage politique des conseils régionaux, une collectivité territoriale qui, partout,

s'empare de la compétence culturelle et devient rapidement pour l'État déconcentré un interlocuteur incontournable et privilégié.

De cette collaboration nouvelle naissent les FRAC (Fonds régional d'art contemporain), FRAB (Fonds régional d'acquisition pour les bibliothèques), FRAM (Fonds régional d'acquisition pour les musées) et, en Languedoc- Roussillon, un certain nombre d'associations comme, Réseau en scène Languedoc-Roussillon, Languedoc-Roussillon Cinéma, Languedoc-Roussillon Livre et Lecture, ayant pour mission d'accompagner les politiques menées en commun sur un même territoire de travail, à savoir l'espace régional. L'État et la Région n'y sont nullement en concurrence, mais bien complémentaires, comme en témoigne leur dialogue quotidien.

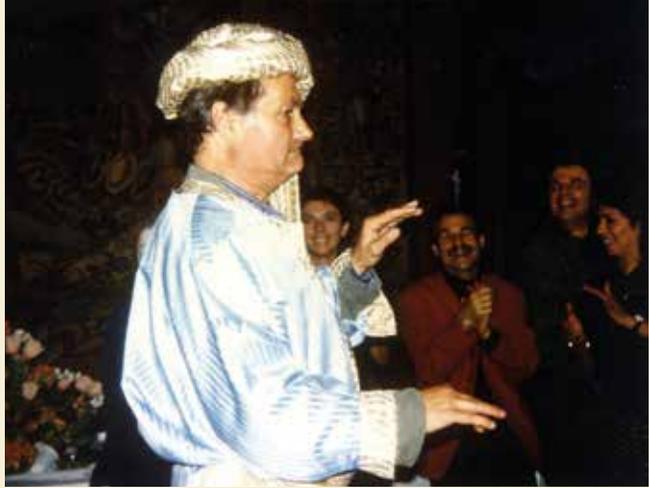
Tous ces bouleversements font que l'État, de prescripteur est devenu fédérateur, expert et partenaire. Les collectivités savent qu'elles disposent, en les DRAC et leurs conseillers et conservateurs, d'une expertise extraordinairement pointue sur l'ensemble du champ culturel et artistique. »

Extrait de : « 50 ans de ministère de la Culture, et ailleurs, et après ? », colloque sous la direction de Emmanuel Négrier, 9 octobre 2009, Montpellier, La Vignette, théâtre de l'université Paul-Valéry, p. 7-8.

La DRAC, lieu de vie, de création et de passion

Travailler à la DRAC dans « les années Lang » repose à la fois sur un mythe et sur une réalité où le DRAC était un poète, un « gardeur de troupeaux » au sens de Pessoa. L'installation de l'institution naissante dans l'hôtel de Grave, c'est l'héritage d'une époque, le génie d'un lieu, où des salons à la beauté surannée deviennent réceptacles de la création. C'était au départ un espace d'élaboration, d'expérimentation et de réflexion, presque secret. Cet hôtel au cadre enchanteur, au sein d'un jardin – ce dernier servant d'extension à l'atelier du gardien – invitait à la recherche, avec une effervescence dans tous les domaines de la mémoire et de la création, de l'architecture aux arts de la rue. C'est un concept d'assemblage, de croisement des connaissances qui, liées au bricolage, guidaient les discussions à bâtons rompus, en dehors des horaires de fonctionnaires, magistralement orchestrées par le « gardien des libertés » Jacques Jourdan.

Dans cet endroit exaltant, le rassemblement de fortes personnalités, comme Jacques Vallon (†), Michel Descossy (†), André Signoles (†), François-Victor Lepargneur (†), Jean Nougaret (†), Françoise Boulanger (†), Chantal Creste, Christian Jacquelin, Pierre Mistral, Christophe Pelletier, Véronique Cottenceau, Thierry Lochar, Francine Arnal, Corine Cortes, Guy Barruol, Pierre-Yves Genty, Jacqueline Schmitt, Sylvain Condroyer et tant d'autres, a fait connaître et rayonner la DRAC,



Les Descossyades, le 9 octobre 1992, en l'honneur du photographe de la DRAC Michel Descossy (†) avec des membres de l'Inventaire général.

avec la complicité et la participation des DRAC. De ce souffle, de ce foisonnement culturel naissent les ateliers d'écriture avec François Bon, le bistrot des ethnologues avec Jean-Pierre Vernant, Philippe Descola ou Françoise Héritier, le guide du patrimoine avec Jean-Marie Pérouse de Montclos, les arts modestes avec Hervé di Rosa, la Compagnie Bagouet et les Arts au soleil, Valère Novarina et Aldébaran, Jordi Savall et les résidences d'artistes... Vertige de la liste.

Cette ambiance particulière, inspire aujourd'hui à ceux qui l'ont vécu et qui y ont fait leur carrière, une réelle fierté d'avoir fait partie de la DRAC. Probablement, faut-il y voir aussi une certaine

nostalgie de cette génération qui a participé à la création du patrimoine, des radios libres, de la fête de la musique, à l'entrée des artistes au ministère de la culture, à l'entrée de l'ethnologie au service du patrimoine. Des œuvres du FRAC, les tableaux de Dezeuze, Bioulès, Viallat, Azémard, sont venus remplacer les tapisseries flamandes. Des moments extrêmement féconds de l'action publique au service de la culture où la mise en question de l'art, de toute œuvre et de toute action humaine était le quotidien professionnel et bien au-delà, une façon de vivre.

[HP]

Les directeurs régionaux des affaires culturelles de la création de la DRAC à la fusion des régions

1-André Gally (mars 1977-1984)

Il est diplômé de l'institut d'études politiques de Toulouse, ancien élève de l'ENA, promotion Saint-Just de 1963. Il fait partie de cette avant-garde qui, entre 1969 et 1976, fait la transition entre les correspondants permanents et les DRAC. Les premiers DRAC, désignés dans les années 1970, ont tous un profil similaire. Ils sont soit conservateur régional des Bâtiments de France (CRBF) soit administrateur civil rattaché au ministère de la Culture. On peut citer dans ce groupe des personnalités comme Jean Dumas, Roger Delarozière, Xavier Oury, Gilbert Monteil, ou Christian Pattyn. Il sera inspecteur général de l'administration.

2-François de Banes Gardonne (1985-juin 1988).

Énarque, administrateur civil hors classe, c'est un haut fonctionnaire qui a fait toute sa carrière au ministère de la Culture. Très attaché au Languedoc-Roussillon dont il dirigera la DRAC à deux reprises avant de devenir le directeur général de la Chartreuse de Villeneuve-lès-Avignon, il sera aussi DRAC de Provence-Alpes-Côte d'Azur. Il participe activement à la réflexion et enjeux de la décentralisation et de la réforme de l'État dans les domaines du patrimoine et de l'architecture. Il occupe une place singulière dans le milieu culturel par les risques pris pour la reconnaissance d'une forme artistique vivante dans les politiques publiques, les musiques actuelles et le désir d'en partager l'accès (cafés musiques). Il marquera les esprits par son action en faveur de la politique culturelle du rock dans les années Jack Lang et pour la création d'un véritable programme partenarial entre l'État et la Région pour la musique et la danse. Face à la complexité du secteur culturel, il a œuvré pour une DRAC ouverte, en « chantier », « risques à prendre de toute façon si l'on cherche sérieusement à s'attaquer aux racines profondes, c'est-à-dire culturelles, de l'ennui, de l'abandon et de l'exclusion », résume-t-il dans un éditorial de 1993.

3-Jacques Imbert (juin 1988-mars 1993)

DRAC, il est également connu comme poète. C'est dans sa maison de Solaize que fut fondée en 1979 l'association Poésie-Rencontres, dont il a été le président pendant cinq ans. Il a quitté l'éducation nationale en 1984 pour le ministère de la Culture et de la Communication où il a exercé successivement les fonctions de directeur régional des affaires culturelles du Nord-Pas-de-Calais (Lille), puis du Languedoc-Roussillon (Montpellier) et d'inspecteur général de l'enseignement artistique (IGEA, délégation aux arts plastiques, Paris). Il a publié articles et textes dans des revues, préfaces, essais, recueils de poèmes. Pour lui, aujourd'hui comme hier, l'État et ses partenaires doivent garantir la liberté de création sous toutes ses formes et prendre en compte le risque inhérent à toute création. Il a souhaité qu'entre l'art qui investit l'espace, et l'architecture qui le module, une coopération plus affirmée s'instaure. En Languedoc-Roussillon, il a favorisé la création de manifestations artistiques comme les Arts au soleil. Il est reconnu pour avoir impulsé une nouvelle place et un nouveau rayonnement pour les écoles d'art en France. Il a été chargé par Catherine Trautmann de préparer un rapport préliminaire à une réforme des écoles d'art (1998).

4-Jean-Claude Groussard (mars 1993-juillet 1997)

Il est diplômé d'histoire de l'art, conservateur du patrimoine et a fait sa carrière au ministère de la Culture. Il y occupe successivement les postes de vacataire au service régional de l'inventaire général des richesses artistiques de la France en Bretagne, de responsable du service régional de l'inventaire de Lorraine, puis de conservateur régional des Bâtiments de France à la direction régionale des affaires culturelles de Nantes. Il sera DRAC de la région Limousin et de Languedoc-Roussillon avant de devenir directeur de l'École nationale supérieure d'architecture de Marseille-Luminy.

5-Michel Fontès (août 1998-mai 2000)

Responsable administratif de la direction de la musique à Paris en 1981, il a été un des acteurs de la création de la fête de la musique, événement qui marque depuis près de quatre décennies le calendrier culturel, et symbolise pour le grand public l'élan culturel de 1981. Il poursuit sa carrière comme directeur régional des affaires culturelles. Il sera successivement DRAC de la région Centre (1990), des Pays-de-la-Loire (1993-1998), de Languedoc-Roussillon, avant de terminer sa carrière comme DRAC Île-de-France jusqu'en 2001.

6-François de Banes Gardonne (mai 2000-octobre 2003, voir *supra*).

7-Marion Julien (octobre 2003-août 2006)

Ancienne élève de l'ENA et diplômée de l'IEP de Paris, administratrice civile hors classe, elle est la seule femme parmi les directeurs de la DRAC de Montpellier. Elle a été successivement sous-directeur de l'administration centrale du ministère de l'Agriculture et de la Forêt (1990), puis secrétaire générale de l'établissement public du musée et du domaine national de Versailles (1995), directrice générale de l'Institut national de recherches archéologiques préventives (2002), avant de devenir DRAC en Languedoc-Roussillon (2003) et en Pays-de-la-Loire (2006).

8-Didier Deschamps (septembre 2006-octobre 2012)

Il est agrégé d'allemand. Après un parcours d'enseignement à l'université de Munich (1975-1983), il devient directeur de l'Institut français de Hambourg, puis de celui de Munich. Il entre au ministère de la Culture et de la Communication en 1993 et occupe les fonctions de directeur régional des affaires culturelles en région Centre, puis en Midi-Pyrénées. Conseiller culturel à Rabat (1999-2002), il devient ensuite conseiller culturel de Philippe Douste-Blazy maire de Toulouse, puis chef du pôle culture au cabinet du ministre de la Culture et de la Communication,

en 2004. Il est directeur régional des affaires culturelles de la région Languedoc-Roussillon de septembre 2006 à octobre 2012. Il a favorisé l'ouverture d'un large débat, avec l'ensemble des collectivités, sur les moyens consacrés à la création en direction des équipes artistiques, afin de réduire le déséquilibre entre soutien aux institutions et soutien aux équipes artistiques. Au plus près du développement de la politique patrimoniale, il a œuvré pour une meilleure prospective alliant culture patrimoniale et partage des mémoires et des savoirs.

9-Alain Daguerre de Hureaux (octobre 2012-juin 2015)

Il est conservateur du patrimoine. Après une courte carrière dans les tribunaux administratifs, cet ancien directeur du musée des Augustins reprend du service à la culture. En poste au Petit Palais de 1987 à 1995, puis conservateur du musée des Augustins jusqu'en 2008, il s'était ensuite éloigné du secteur patrimonial pour entamer une nouvelle carrière dans l'administration judiciaire. Il a été ensuite premier conseiller au tribunal administratif de Marseille, puis rapporteur public au tribunal administratif de Toulouse. Il sera directeur régional des affaires culturelles de Languedoc-Roussillon, puis de la DRAC Rhône-Alpes, avant de prendre la tête de la nouvelle DRAC Auvergne-Rhône-Alpes jusqu'en 2016. Il poursuit sa carrière au tribunal administratif de Toulouse.

[HP]

Notes

Du palais épiscopal à l'hôtel des d'Espous

1. Gariel 1665, p. 87, XII.
2. Aigrefeuille 1739, p. 263. Louise Guiraud ne suit pas sans réticences les dires du chanoine (Guiraud 1887, p. 46). Certains auteurs associent la construction du palais épiscopal à l'acquisition par l'évêque, au milieu du 12^e siècle, de divers biens situés près du quartier de la *Flocaria*. Mais le lien entre ces achats et l'édification de la résidence relève de la pure hypothèse (Fabre, Lochard 1992, p. 97. Nougaret 2005, p. 28).
3. Rouquette 1913, p. 265 à 266. Rouquette 1921, p. 296-298, 865. Il lui paraît impossible que Jean de Montlaur ait pu édifier la résidence en quelques mois seulement.
4. *Cartulaire*, t. I, p. 212-215, n° CX, registre E, f° 326.
5. *Cartulaire*, t. I, p. 233-234, n° CXVIII, février 1163 [1164 n.s.] : « *apud Montempessulanum in domo ipsius episcopi* ». Registre E, f° 151.
6. *Cartulaire*, t. I, p. 316-317, n° CLXXIII, le 23/10/1180 : « *Acta sunt hec in Sala episcopi apud Montempessulanum* » ; p. 467-469, n° CCLX, le 06/02/1200 [1201 n.s.] : « *in aula domini episcopi apud Montempessulanum* ».
7. Testament de Pons Pierre, seigneur de Ganges, dicté le 18/09/1218 : *Cartulaire*, t. II, p. 183-191, n° CCCLXIII, enregistré le 3 des ides de janvier 1218 = 11/01/1219 [n.s.].
8. *Cartulaire*, t. V, n° MDLXXXV, p. 37-39, le 19/02/1328 [1329 n.s.] : « *in quodam vico quod est subtus aulam episcopalem Montispessulani, in capite superiori carriere vocat le Pilar Sant Gili, scilicet in parte domini regis Majoricarum* ».
9. Grasset-Morel 1908, p. 302.
10. Aigrefeuille 1739, p. 263.
11. *Cartulaire*, t. II, p. 229-238, n° CCCXCI, le 04/10/1222 : « *Acta sunt hec in domo domini episcopi Magalonensis prescripti, in loco ubi placita ipsius ventilatur, apud Montempessulanum* ».
12. *Cartulaire*, t. II, p. 663-666, n° DLXXV, le 26/04/1250 : « *quoddam locale cum quodam casali, in quo olim fuit domus, que nunc diruta est propter oppressionem nevium ; que sunt juxta viridarium nostrum* » ; p. 816, n° DCXLI, le 05/10/1259.
13. A. M. M., compoix de Sainte-Foy de 1480 [Joffre 274] f° 145, « *Manifest de Mossenhor Bernard de Luze, canonge de Brioude, prior de la chappelle de Saint Pierre de la Sale de Montpellier.* »
14. A. D. 34, 2 E 95/1583 f° 735 v°, le 09/10/1587.
15. A. M. M., compoix de Sainte-Foy de 1429 [Joffre 246] f° 91 ; de 1448 [Joffre 258] f° 113.
16. A. D. 34, D 52.
17. A. D. 34, D 61, plan intitulé « Topographie du grand jardin du coll[ège] de Montpellier. »
18. Genty 1995.
19. *Cartulaire*, t. I, p. 478-479, n° CCLXVI, le 17/05/1202 : « *in Sala domini episcopi, in camera sua* ».
20. A. D. 34, 2 E 95/1583 f° 735 v°, le 09/10/1587.
21. *Thalamus* 1841, p. 467, le 26/03/1419 : « *a la Sala de lavesque, el comu tinel parat* ».
22. Sournia, Vayssettes 2006, p. 90-91.
23. Guiraud 1887, p. 47, renvoie aux A. D. 34, H fonds de la Visitation Sainte-Marie : « *in domo episcopali et in deambulario sito prope capellam ejusdem domus, dicto domino Vicario et Officiali supra unum bancum fusterum, quem locum pro ydoneo et sufficienti, quo ad actum hujusmodi sibi elegerit pro tribunali, sedente* ».
24. *Cartulaire*, t. II, p. 139-140, n° CCCXXXIX, le 27/03/1215 : « *apud Montempessulanum, in capella domini Guillelmi de Altiniac, Magalonensis episcopi* » ; p. 227-228, n° CCCLXXXIX, le 25/11/1222 : « *in sala prelibati domini episcopi subtus capellam* » ; p. 229-238, n° CCCXCI, le 04/10/1222 : « *in sala domus domini episcopi jam dicti, apud Montempessulanum, subtus capellam* » ; p. 252-253, n° CCCCLIII, le 05/10/1224 : « *in Sala prelati domini episcopi subtus capellam* » ; p. 512-517, n° CCCXCXVI, le 31/12/1236 : « *in domo dicti episcopi, videlicet in sala, subtus capellam* » ; p. 523-526, n° DIII, le 20/02/1237 [1238 n.s.] : « *in aula domini Magalonensis episcopi, subtus capellam Sancti Petri* » ; p. 573-576, n° DXCVI, le 27/03/1242 : « *in domo episcopali, in aula subtus capellam* ». Germain 1879, p. 203, pièce IV, le 25/01/1395 [n.s. = 1396] : « *in capella Aule episcopalis* ».
25. *Cartulaire*, t. II, p. 663-666, n° DLXXV, le 26/04/1250 : « *viridarium nostrum* » ; « *unus puteus olius infra domus nostram* ».
26. A. D. 34, D 52, expertise du 11/09/1635. Ce puits, comblé de ruines pendant les troubles du 16^e siècle, est désobstrué par les jésuites entre 1633 et 1635.
27. Aigrefeuille 1739, p. 263.
28. *Thalamus* 1841, p. 545.
29. Grasset-Morel 1908, p. 302, note 2, renvoie au manuscrit Soulier, f° 7. Barral 1989, p. 15.
30. Grasset-Morel 1899, p. 188. Despetis 1934, p. 154. Leenhardt 1935, p. 89.
31. Germain 1879, p. 203, pièce IV, le 25/01/1395 [a. s. = 1396].
32. Guiraud 1887, p. 46.
33. Aigrefeuille 1739, p. 263.
34. *Thalamus* 1841, p. 545. Philippi 1880, p. 163.
35. A. D. 34, 2 E 95/1583 f° 685 v°, le 02/05/1587.
36. A. D. 34, 2 E 95/1583 f° 735 v°, le 09/10/1587.
37. A. D. 34, 2 E 95/1584, f° 1109, le 04/05/1591, inféodation du bois de Comte au terroir de Mauguio.
38. Sournia, Vayssettes 1994, p. 44-45. Sournia, Vayssettes 2014.
39. A. D. 34, 2 E 95/1634, f° 208 et f° 209v° ; D 52 et D 56, les 1^{er} et 02/06/1633.
40. A. D. 34, D 61.
41. A. D. 34, 2 E 95/1635, f° 20, le 11/01/1634.
42. A. D. 34, D 52, expertise du 11/09/1635, et D 61, plan de l'îlot : « *Logement nouveau servant aux pères jésuites* ».
43. A. D. 34, D 52, expertise du 11/09/1635.
44. Gariel 1665, p. 87, XII.
45. L'hôtel de Sartre a son entrée au 4 rue de la Vieille-Aiguillerie.
46. A. M. M., GG 212, Notre-Dame-des-Tables, f° 19 v°.
47. A. D. 34, 2 E 61/38 f° 258 v°, le 25/03/1633.
48. A. D. 34, D 56, le 02/12/1634. C'est la maison inféodée par Antoine Subjet le 02/05/1587 au boulanger Jean Goujon, père de la vendeuse.
49. A. D. 34, 2 E 57/218 f° 242, le 14/08/1638.
50. A. D. 34, D 55, le 13/11/1638.
51. A. D. 34, 2 E 95/1641 f° 161, le 18/09/1645.
52. A. D. 34, D 53 à D 55, procès des jésuites contre leur voisin, Balthazar Goudard [1636-1645].
53. A. D. 34, 2 E 61/44, f° 198, le 04/07/1639.
54. La maison possédait aussi un petit jardin en contrebas sous l'actuelle terrasse. Il est figuré sur le plan « *Topographie du grand jardin du coll[ège] de Montpellier.* » [A. D. 34, D 61].
55. A. D. 34, D 56. Paris, musée des Arts décoratifs, CD 6258 projet de Daviler de 1696.
56. A. D. 34, 2 E 61/44, f° 198, le 04/07/1639 ; 2 E 95/1641 f° 161, le 18/09/1645.
57. Cette porte du 15^e siècle a été observée pendant les travaux de rénovation de 1993.
58. Aigrefeuille 1739, p. 192.
59. A. D. 34, G 4351. A. M. M., compoix de Sainte-Foy de 1614 [321], f° 375, note marginale.
60. A. M. M., Compoix de Sainte-Foy de 1665 [Joffre 334], f° 364 : un ajout modifie le titre « Isle de la Salle de Lavesque » en « Isle de la maison des pères de l'Oratoire cy devant de la Salle de Lavesque ».

Une note marginale précise : « Le 4^e may 1686 en vertu de l'arrêt & ordonnance de la cour mentionnés au premier feuillet de ce compoia la présent isle a esté changée & mise sur les pères de l'Oratoire. »

61. A. D. 34, 2 E 56/432 f^o 498.
62. 4 rue des Écoles-Centrales.
63. A. M. M., GG 216, Notre-Dame-des-Tables, f^o 65, le 03/01/1651.
64. A. D. 34, 2 E 58/95 f^o 620 v^o, le 31/10/1692.
65. L'hôtel de Vigne a son entrée au 5 rue Salle-l'Évêque.
66. La Roque 1877, p. 61-62. Vialles 1921, p. 226.
67. A.M.M., GG 229, f^o 49.
68. A. D. 34, 143 EDT 20, b.m.s de Loupian.
69. A. D. 34, D 56 et A. D. 34, 2 E 55/180 f^o 75 v^o, le 19/04/1696.
70. A. D. 34, D 56, le 06/04/1700 : expertise par Jean Destang, architecte, et Guillaume Verdier, bourgeois, de l'espace qui est au-dessous du grand jardin dudit sieur Vignes.
71. Paris, musée des Arts décoratifs, CD 193 et CD 6258.
72. Daviler 1691, t. I, p. 241.
73. A. D. 34, D 56, expertise de Pons Souville du 22/08/1718.

Décor, mobiliers historiques et aménagement

1. Archives DRAC. Courrier du 10 février 1970 de M. André Gally, correspondant permanent du comité architectural des affaires culturelles à M. le directeur de l'architecture de la sous-direction des Monuments historiques et des Palais nationaux, bureau de la documentation et des œuvres d'art classées, 3 rue de Valois, Paris.
2. L'agence des Bâtiments de France est alors installée 14 rue l'École-de-pharmacie, à proximité de l'hôtel de Grave.
3. Archives DRAC. Courrier du 14 février 1970 de M. André Gally à M. Jean Salusse.
4. Archives DRAC. Daniel Houdiard, expert-foncier. Hôtel de Grave. Note relative à son évaluation, 1970.
5. Archives DRAC. Courrier du 22 juillet 1970 de M. André Gally à M. le directeur de l'administration générale, bureau des affaires immobilières et domaniales au ministère des Affaires culturelles, rue de Valois à Paris.
6. Archives DRAC. Courrier du 3 septembre 1970.
7. Archives DRAC. Acte notarié du 4 juin 1971. De 1971 à 1979, Jacques Rigaud est directeur du cabinet du ministre de la Culture Jacques Duhamel. Cf. *Hommage à Jacques Rigaud*, Comité d'histoire du ministère de la Culture et de la Communication, 2013. Rigaud (Jacques). *La Culture pour vivre*. Gallimard, coll. Idées, Paris, 1975.
8. Archives CMN et archives DRAC.
9. Archives DRAC. Courrier du 9 janvier 1970 de M. André Gally, correspondant permanent du comité architectural des affaires culturelles à M. le directeur de l'architecture, ministère des Affaires culturelles, 3 rue de Valois, Paris. AD34. 1482 W 199 Montpellier – Hôtels de Grave et de Chanterac, aménagements divers destinés au regroupement des services régionaux des affaires culturelles du Languedoc-Roussillon.
10. Archives DRAC. Courrier du 14 mai 1971 de M. André Gally, correspondant permanent du comité architectural des affaires culturelles, 38 rue Pitot, à M. Jean Salusse.
11. Par courrier du 10 mars 1977 à M. Salusse, André Gally demande que les bureaux, le hall d'entrée, le salon des tapisseries soient restaurés pour juillet 1977, date d'entrée de la direction des affaires culturelles dans les locaux. Par courrier du 18 janvier 1979, Jean-Pierre Bady, directeur de la Caisse des monuments historiques et des sites à Mme Schmitt accepte le programme de travaux de rénovation (léclairage et peintures) et d'acquisition de quelques pièces de mobilier, d'après les conventions du 9 juillet 2010 et de juin 2017.

74. A. D. 34, 2 E 62/173 f^o 253 v^o, le 17/05/1714.
75. Leenhardt, 1935, p. 95.
76. A. D. 34, 2 E 58/216 f^o 229.
77. Le 1^{er} juin 1877, Pie IX accorde à Auguste et Charles le titre de comte (Jacquin 2002, p. 30). À la suite de leur anoblissement, Despous s'écrira d'Espous.
78. A. D. 34, 3 E 177/145 f^o 89.
79. A. D. 34, 2 E 56/780 f^o 367.
80. Contrat reçu par Périquier, le 25/11/1846 ; acte du 26/11/1846 (A.D. 34, 3 E 177/172).
81. Contrat reçu par Périquier, le 24/10/1845.
82. Le 25 septembre 1877, Pie IX accorde à porter, en France, ce titre que le pape Pie IX lui a conféré.
83. Fabrègue 1901, p. 133-134.
84. Charles Joseph Roussel, notaire, acte 680.
85. A. M. M., 3 E 161, n^o 1761, le 03/11/1944 acte de décès.
86. Charles Joseph Roussel, notaire, acte 680.
87. Durand de Girard 1940, p. 147-149.

12. Archives CMN/Archives DRAC. Mobilier d'Espous non acquis par le CNMH : Hall/vestibule 2 répliques de statues bronze de Houdon, 1 lanterne, 4 appliques masques, 2 tableaux chiens et cerf, 1 tableau femme porcelaine - Salon tapisseries 1 lustre en verre de Venise - Salle à manger 1 lustre, 1 grand buffet provençal, 1 meuble mural acajou, 1 buffet style Henri II - Salon doré 6 fauteuils, 6 châssis, 1 canapé, 1 fauteuil bois doré avec couronne - Salon rouge 2 encoignures style Louis XVI dessus granit noir, grande console italienne 18^e dessus marbre (estimée très chère), 1 ensemble pendule et chandeliers sur cheminée - Salle Billard Tous meubles en cuir.
13. Archives CMN, numéros d'inventaire dans l'ordre de la liste : CMN 1977 400 110- CMN 1977 400 093/094 - CMN 1977 400 145- CMN 1971 400 096-100- CMN 1971 400 106-109 - CMN 1971 400 102-103- CMN 1971 400 112 - CMN 1971 400 113-120 - CMN 1971 400 126-129 - CMN 1971 400 130-131 - CMN 1971 400 138-143 - CMN 1971 400 121-124 - CMN 1971 400 132-137 - CMN 1971 400 096-104.
14. Archives CMN, numéros d'inventaire dans l'ordre de la liste des objets disparus : CMN 1977 400 096-147- CMN 1977 400 148- CMN 1977 400 096-150-151- CMN 1977 400 096-152.
15. « 50 ans de ministère de la Culture, et ailleurs, et après ? », colloque sous la direction de Emmanuel Négrier, 9 octobre 2009, Montpellier, La Vignette, théâtre de l'université Paul-Valéry, p.7-8.
16. De nouvelles définitions des missions suivront en 1993, 1995 et 1997.
17. Le comité d'histoire du ministère de la Culture et de la Communication, en partenariat avec l'Académie d'architecture et avec le soutien de la direction de l'Architecture et de l'Ordre des architectes ont organisé une journée d'étude consacrée au quarantième anniversaire de la loi sur l'architecture du 3 janvier 1977.
18. En Languedoc-Roussillon, la commission régionale de l'Inventaire général est, suite à celle de Bretagne, l'une des premières créées en France en 1965. Jean Nougaret et Francine Arnal en seront les premiers directeurs.
19. Constituée le 13 janvier 2010 à partir des directions des musées de France (DMF), des archives de France (DAF) ainsi que de la direction de l'architecture et du patrimoine (DAP), la direction générale des patrimoines est l'une des quatre principales entités du ministère de la Culture avec le secrétariat général, la direction générale de la création artistique et la direction générale des médias et des industries culturelles. Par décret n^o 2020-1831 du 31 décembre 2021, elle devient la direction des patrimoines et de l'architecture.

Bibliographie

- Aigrefeuille (Charles d').** *Histoire de la ville de Montpellier, seconde partie contenant l'origine de son église, la suite de ses évêques, ses églises particulières, ses monastères anciens et modernes, ses hôpitaux. Avec un abrégé historique de son université et de ses collègues.* Montpellier : Rigaud père et fils, 1739.
- Annuaire de l'Hérault*, 1938.
- Atelier de travail et de recherche sur l'espace - « Y voir avec les aveugles ». Mémoire à l'intention du bureau de recherche architecturale - Ministère de l'Urbanisme et du Logement. Dossier II, octobre 1986. Atré, Montpellier, 13 rue de la Friperie.
- Barral (Marcel).** *Les noms de rues à Montpellier.* Montpellier : Pierre Clerc, 1989.
- Bodiguel (Jean-Luc).** L'implantation du ministère de la Culture en région, Paris, Comité d'histoire du ministère de la Culture, La Documentation française, 2001.
- Cartulaire de Maguelone, édité par Julien Rouquette, Augustin Villemagne, Frédéric Fabrège.* Montpellier, 1912-1924.
- Chauvet (Maurice).** *Montpellier et ses environs.* Montpellier : Causse, Graille & Castelnaud, s.d.
- Culture 1959-2009 - 50 ans de ministère de la Culture, et ailleurs, et après ? Colloque sous la direction de Emmanuel Négrier, 9 octobre 2009, Montpellier, La Vignette, théâtre de l'université Paul-Valéry.
- Daviler (Augustin-Charles).** *Cours d'architecture qui comprend les ordres de Vignole avec des commentaires, les figures et descriptions de ses plus beaux bâtiments et ceux de Michel-Ange, plusieurs nouveaux desseins, ornemens et préceptes concernant la distribution, la décoration, la matière et la construction des édifices, la maçonnerie, la charpenterie, la couverture, la serrurerie, la menuiserie, le jardinage et tout ce qui regarde l'art de bastir, avec une ample explication par ordre alphabétique de tous termes.* Paris : Nicolas Langlois, 1691.
- Delporte (Christian) (et al.).** *Dictionnaire d'histoire culturelle de la France contemporaine*, Paris, PUF, 2010.
- Desbrosse (Xavier).** Les DRAC : l'affirmation d'un nouvel acteur culturel en région (1965-1990). Institut d'histoire du temps présent, HALSHS, [Sciences de l'Homme et de la Société], 2020.
- Despetis (Paul).** *La cathédrale Saint-Pierre de Montpellier.* Nîmes : Cahiers d'histoire et d'archéologie, 1934.
- Dudon (Paul).** *Établissement des jésuites à Montpellier (1629). Mélanges de littérature et d'histoire religieuses publiés à l'occasion du jubilé épiscopal de monseigneur de Cabrières, évêque de Montpellier (1874-1899).* Paris : Alphonse Picard, 1899, t. II, p. 211-271.
- Durand de Girard (Marthe).** *Trois cents ans de souvenirs. Récits d'une grand'mère à ses petits-enfants.* Perpignan : Imprimerie Labau, 1940.
- Fabre (Ghislain), Lochard (Thierry).** *Montpellier : la ville médiévale.* Paris : Imprimerie nationale, 1992.
- Fabrège (Frédéric).** *Le Comte Auguste D'Espous. Bulletin de la Société de St Jean de Montpellier pour l'encouragement de l'art chrétien*, années 1888-1900. Montpellier : Imprimerie Louis Grollier, 1901, p. 132-135.
- Faucillon (Jean-Marcelin-F.).** *Le collège des jésuites de Montpellier (1629-1762).* Montpellier : Jean Martel aîné, 1857.
- Flandio de la Combe (Jean-Baptiste).** *Guide de Montpellier ou contrôle manuel et distribution de la ville de Montpellier en sixains, isles & rue ; le nom des isles & leur numéro, le nom des propriétaires des maisons, & les numéros de chaque porte. Le tout conformément au nouveau plan dressé par M. Flandio de la Combe.* Montpellier : Jean-François Picot, 1788.
- Friedberg (Erhard), Urfalino (Philippe), (1985),** « La décentralisation culturelle : l'émergence de nouveaux acteurs », Teryn Guy (dir.), *Politiques et management public*, vol. 3, n° 2, 1985, p. 215-226.
- Gariel (Pierre).** *Idée de la ville de Montpellier, recherchée et présentée aux honnestes gens par Me. Pierre Gariel, doyen des chanoines en l'église cathédrale de la mesme ville.* Montpellier : Daniel Puech, 1665, p. 87, XII.
- Genty (Pierre-Yves).** *Témoins d'occupation médiévale dans la cour de l'hôtel de Graves, à Montpellier.* Note du 3 juin 1995. DRAC Occitanie, archives du SRA, 34 172 027 H.
- Germain (Alexandre).** *Le temporel des évêques de Maguelone et de Montpellier. Mémoires de la Société archéologique de Montpellier*, t. VII, livraison 38, 1879, p. 203.
- Germain (Alexandre).** *Études archéologiques sur Montpellier (La Baylie). Mémoires de la Société archéologique de Montpellier*, 1^{re} série, t. VIII, 1882, p. 141 à 280.
- Grasset-Morel (Louis).** *Les demeures épiscopales des évêques de Maguelonne et de Montpellier. Mélanges de littérature et d'histoire religieuses publiés à l'occasion du jubilé épiscopal de monseigneur de Cabrières, évêque de Montpellier (1874-1899).* Paris : Alphonse Picard, 1899, t. II, p. 179-209.
- Grasset-Morel (Louis).** *Montpellier : Anciennes maisons et vieux souvenirs.* Mémoires de l'Académie des

sciences et lettres de Montpellier, 1899, 2^e série, t. II, p. 443-486.

Grasset-Morel (Louis). *Montpellier, ses sixains, ses îles, ses rues et ses faubourgs.* Montpellier : Louis Vallat, 1908.

Guiraud (Louise). *La paroisse Saint-Denis de Montpellier ; Saint-Denis de Montpelliéret – Saint-Denis aux faubourgs – la paroisse actuelle ; étude historique.* Montpellier : J. Calas, 1887.

Guiraud (Louise). *Recherches topographiques sur Montpellier au Moyen Âge : formation de la ville, ses enceintes successives, ses rues, ses monuments, etc. avec quatre plans.* Montpellier : Camille Coulet, 1895.

Guiraud (Louise). *La réforme à Montpellier. Mémoires de la Société archéologique de Montpellier, 2^e série, t. VI (études), t. VII (preuves), 1918.*

Jacquin (Isabelle). *D'Amsterdam à Montpellier, l'histoire illustrée de la famille Despous de Paul. Bulletin historique de la ville de Montpellier, n° 25, 2001, p. 64-67 ; n° 26, 2002, p. 26-43.*

La recherche au ministère de la Culture, 1959-2010. *Culture et recherche.* N°122-123, printemps-été 2010.

La Roque (Louis de). *Armorial de la noblesse de Languedoc, généralité de Montpellier.* Montpellier : Félix Seguin, 1860, t. 2, p. 134, n° 697.

La Roque (Louis de). *Biographie montpelliéraine : professeurs et agrégés à la faculté de droit de Montpellier (1160-1791).* Montpellier : Imprimerie centrale du Midi, 1877.

Leenhardt (Albert). *Vieux hôtels montpelliérains.* Bellegarde : Sadag, 1935.

Marcelloux (Patrice). « Les archivistes et les comités régionaux des affaires culturelles : une occasion manquée ? ». Aubry Aubry (Martine), Chave (Isabelle) et Doom (Vincent) [dir.]. Archives, archivistes, archivistique dans l'Europe du Nord-Ouest du Moyen Âge à nos jours, Villeneuve d'Ascq : IRHIS, 2007, p. 187-203.

Ministère de la Culture. Célébration des 40 ans des directions régionales des affaires culturelles, dossier de presse, 29 juin 2017.

Nougaret (Jean). *Montpellier monumental.* Paris : Éditions du patrimoine, 2005.

Philippi (Jean). *Mémoires de Jean Philippi touchant les choses advenues pour le fait de religion à Montpellier et dans le Bas-Languedoc (1560-1600).* Montpellier : J. Martel aîné, 1880.

Poirrier (Philippe), Rioux (Jean-Pierre) [dir.]. *Affaires culturelles et territoires (1959-1999),* Paris, Comité d'histoire du ministère de la Culture, La Documentation française, 2000.

Rauch (Marie-Ange). *Le bonheur d'entreprendre, les administrateurs de la France d'outre-mer et la création du ministère des Affaires culturelles.* Paris, Comité d'histoire du ministère de la Culture/ La Documentation française, 1998.

Rigaud (Jacques). *La culture pour vivre.* Gallimard, coll. Idées, Paris, 1975.

Rocheline (Dominique de). « Notice sur l'hôtel de Grave ». *Guide pratique et illustré des vieux hôtels de Montpellier.* Montpellier, Causse, Graille et Castelnau, sd.

Rouquette (Julien). *Les demeures épiscopales à Montpellier. Revue historique du diocèse de Montpellier, 5^e année, fascicule 6 du 15 octobre 1913, p. 265 à 266.*

Rouquette (Julien). *Histoire du diocèse de Magonne.* Mende : Chaptal, 1921.

Sournia (Bernard), Vayssettes (Jean-Louis). *Montpellier : la demeure classique.* Paris : Imprimerie nationale, 1994.

Sournia (Bernard), Vayssettes (Jean-Louis). *Montpellier : Hôtel de Grave. Itinéraires du patrimoine, n° 80.* Montpellier : Association pour la connaissance du patrimoine en Languedoc-Roussillon, 1995.

Sournia (Bernard), Vayssettes (Jean-Louis). *Villeneuve-lès-Avignon, histoire artistique et monumentale d'une villégiature pontificale.* Paris : Monum, Éditions du patrimoine, 2006.

Sournia (Bernard), Vayssettes (Jean-Louis). *Montpellier : chronique d'une cathédrale inachevée.* DRAC Occitanie, Collection Duo. Montpellier, 2014.

Thalamus parvus -le petit thalamus de Montpellier, publié pour la première fois d'après les manuscrits originaux par la Société archéologique de Montpellier. Montpellier : Jean Martel aîné, 1841.

Thomas (Louis-Jacques). *Montpellier il y a cent ans. Conférences sur l'histoire de Montpellier.* Montpellier : Association des amis de l'université, 1912, p. 139-206.

Verdier (Thierry). *Augustin-Charles d'Aviler, architecte du roi en Languedoc.* Montpellier : Presses du Languedoc : 2003.

Vialles (Pierre). *Études historiques sur la Cour des comptes, aides et finances de Montpellier d'après ses archives privées.* Montpellier : Firmin et Montane, 1921.

Ouvrage publié par la direction
régionale des affaires culturelles
Occitanie

Hôtel de Grave
5 rue de la Salle-l'Évêque
CS 49020

34967 Montpellier Cedex 2
Tél. 04 67 02 32 00

Hôtel Saint-Jean
32 rue de la Dalbade - BP 811
31080 Toulouse Cedex 6

Direction des publications
et de ce Duo

Michel Roussel,
directeur régional
des affaires culturelles

Hélène Palouzié,
chef de la mission publications
et valorisation scientifique

Relecture
Stéphanie Quillon

Graphisme
Charlotte Devanz

Fabrication
Printteam, Nîmes

Achévé d'imprimer
Mai 2022

Dépôt légal
Mai 2022

ISBN n° 978-2-11-167716-6

Crédits photographiques

Musée des Arts décoratifs : L. Sully-Jaulmes, 30-31, 33.

Archives Centre des monuments nationaux : 47, 50-51, 60-64, 66-68, 71
DRAC Occitanie : Jean-François Peiré, couverture, 1, 7, 8, 12-13, 40-41,
42, 58, 59, 69, 72-73

Jouri Bermond, 10-11, 14 – Christian Jacquelin, 79g, 81 – Hélène
Palouzié, 6, 58 – Jean-Louis Vayssettes, 15-17, 22, 25, 38

Inventaire général Région Occitanie : Michel Descossy, 4-5, 9, 37, 44-46,
48, 49, 52-55, 63g, 65, 66b, 70, 75-78, 79d – Jean-Claude Jacques, 24,
35 – Michel Antonpietri, 23, 27 – Véronique Marill, 28 – Jean-Michel
Périn, 10

Musée Fabre, Montpellier Méditerranée Métropole : Frédéric Jaulmes, 36
Laurent Dufoix, 39

Thierry Lavabre Bertrand, 19

Remerciements

Que soient remerciés :

À la DRAC : les DRAC et DRAC adjoints adjoints successifs, l'ensemble des
agents anciens et actuels de la DRAC avec un remerciement particulier
pour Gilles Tudoret.

Au Centre des Monuments Nationaux : Philippe Belaval, Delphine
Christophe, Ludovic Matthiez, Sophie-Caroline de Chanaud, Catherine
Milde.

À la Médiathèque du patrimoine : Gilles Desiré dit Gosset, Gaëlle
Pichon-Meunier et Franck Ginestoux.

À l'Inventaire général de la Région Occitanie : Vèrène Charbonnier.

Au musée Fabre : Michel Hilaire, Pierre Stépanoff, Florence Hudowicz,
Isabelle Groux de Mieri, Steve Gavard.

Aux archives départementales de l'Hérault : Sylvie Desachy.

Aux archives municipales de Montpellier : Christine Feuillas, Clémence
Ségalas-Fricaud, Pierre Joan Bernard.

Ainsi qu'à des titres divers : Henri Amouric, Laurent Dufoix, Laurent Félix,
Jérôme Marini, Denis Nepipovoda, Federico Russo, Catherine Vayssettes.

monuments duo objets

Édités par la direction régionale des affaires culturelles Occitanie, les ouvrages de la collection « Duo » proposent au public de valoriser les actions de la DRAC Occitanie, dans les domaines du patrimoine et de la création. Cette collection concerne la protection et la restauration du patrimoine monumental et mobilier, le patrimoine archéologique, les sites labellisés « Patrimoine mondial », les monuments labellisés « Architecture contemporaine remarquable » ou « Maisons des Illustres », les sites patrimoniaux remarquables, ainsi que les domaines relatifs aux arts vivants, arts plastiques, musique, théâtre, danse, etc.

L'hôtel de Grave.

Du palais épiscopal aux Affaires culturelles

Le 50^e anniversaire de l'acquisition de l'hôtel de Grave par l'État en 1971 pour installer les Affaires culturelles au centre historique de Montpellier est l'occasion d'évoquer l'histoire d'un monument d'exception situé à l'emplacement de l'ancienne résidence des évêques de Maguelone. L'appel à deux architectes de renom, Simon Levesville (vers 1600-1645) puis Charles-Augustin Daviler (1653-1701) permit à Jean de Sartre, conseiller à la Cour des comptes, aides et finances, à partir de 1633, puis à Louis de Vignes dès 1696, d'édifier ce qui deviendra au fil des siècles l'hôtel de Grave, l'une des plus belles demeures montpelliéraines. La transformation d'une habitation privée pour un usage public éclaire l'histoire institutionnelle du ministère des Affaires culturelles en région et l'aventure de la déconcentration culturelle qui aboutira à la création des DRAC et leur évolution jusqu'à la fusion des régions.